

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS
ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président
M. MICHEL RIVARD, Vice-président
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire
M. GILLES FORTIN, Commissaire
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire
M. LESLY HILL, Commissaire
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

HUIS CLOS

Montréal, le 6 novembre 2019

Volume 5

ROSA FANIZZI & DIANE BEAUCHAMP
Sténographes officielles

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
████████████████████	4
████████████████████	38
████████████████████	

1 EN L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce sixième (6e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Alors, je vous rappelle que nous sommes à
8 huis clos, je rappelle à la technique de s'assurer
9 d'aucune diffusion. Merci.

10 Alors, nous recevons madame [REDACTED],
11 bienvenue, officiellement, et vous allez nous
12 livrer un témoignage à titre personnel. Vous avez
13 reçu et recevez toujours des services de la
14 Protection de la jeunesse pour vos enfants. Je vous
15 rappelle qu'on a à peu près une heure (1 h)
16 ensemble, on vous suggère peut-être une quinzaine
17 de minutes pour présenter votre situation et
18 laisser du temps pour des discussions avec les
19 commissaires.

20 Avant de vous laisser la parole, je vais
21 demander au greffier de vous assermenter, s'il vous
22 plaît.

23

24

25

1

2

(Sous serment)

3

4

LA PRÉSIDENTE :

5

Alors, la parole est à vous, Madame [REDACTED].

6

Mme [REDACTED] :

7

Merci, Madame Laurent. Bonjour, Madame la

8

Présidente, Messieurs, Mesdames les Commissaires.

9

Je veux d'abord vous remercier de me permettre de

10

me présenter, de présenter mon témoignage

11

aujourd'hui, ce n'est pas facile pour moi, mais je

12

tenais à le faire non pas pour moi seulement, mais

13

pour toutes les femmes ou les familles qui vivent

14

des situations comparables à la mienne.

15

Je vous ai rencontrés pour la plupart

16

d'entre vous dans le cadre de mes anciennes

17

fonctions comme [REDACTED]. [REDACTED]

18

19

20

21

Mon objectif, en fait, aujourd'hui, c'est

22

de témoigner toute l'incompréhension, le manque de

23

formation, de connaissances des intervenants de la

24

DPJ quel que soit leur statut à l'égard de la

25

violence conjugale, de la violence conjugale post-

1 séparation. Ça touche également les avocats et les
2 juges des tribunaux du Québec.

3 Je reçois des services de la DPJ depuis
4 plus de trois ans maintenant, et j'ai constaté avec
5 effroi que la violence conjugale, ça ne fait pas du
6 tout partie du vocabulaire de la DPJ et ça, peu
7 importe le niveau de responsabilité. On parle
8 plutôt de conflits sévères de séparation ou encore
9 d'aliénation parentale.

10 La violence conjugale pourtant c'est un
11 fléau qui est vraiment présent dans notre société
12 et ces mots « violence » semblent très difficiles à
13 dire, à nommer, on va parler plutôt de drame
14 familial, tantôt de conflit familial, mais trop
15 rarement de violence conjugale.

16 Avant d'avoir recours aux services de la
17 DPJ, ça faisait déjà près de dix (10) ans que
18 j'étais séparée du père de mes enfants. La violence
19 conjugale, vous savez, ça commence toujours par une
20 histoire d'amour, au fond. C'était un homme
21 charmant, érudit, très cultivé et c'était vraiment
22 quelqu'un pour qui j'avais beaucoup de respect,
23 mais la violence, c'est quoi au fond, c'est du
24 contrôle, que ce soit psychologique, sexuel,
25 économique ou physique, ça touche n'importe qui, je

1 ne pensais pas que ça allait me toucher, je suis
2 une femme intelligente, je suis scolarisée, mais ça
3 touche n'importe qui, il n'y a personne qui est
4 l'abri de ça.

5 Pour ma part, ça s'est installé de façon
6 insidieuse, on ne s'en rend même pas compte, on
7 doute de soi, on se fait traiter de folle, de
8 paranoïaque, de tout exagérer, de faire honte, de
9 faire l'amour avec son travail, on est de plus en
10 plus isolé des amis, de la famille et j'en passe.
11 Ce sont les autres qui parfois te font des
12 remarques, mais tu veux pas les voir jusqu'au jour
13 où ça devient tellement invivable qu'il a fallu
14 mettre un terme à cette relation-là, j'étais morte
15 à trente-cinq (35) ans. J'ai cru naïvement que me
16 séparer allait mettre fin à cette violence
17 psychologique insoutenable, bien ce n'est pas le
18 cas.

19 L'arrivée de la DPJ dans la famille s'est
20 faite récemment, comme je le disais, il y a un peu
21 plus de trois. J'ai eu recours aux services de la
22 DPJ pour la première fois après avoir fait
23 plusieurs signalements en deux mille quinze (2015),
24 deux mille seize (2016), mais aussi après avoir
25 cogné aux portes de différents services. Ma fille

1 est très vulnérable, a un trouble du langage
2 sévère, a eu un diagnostic récent de trouble du
3 spectre de l'autisme, elle était très vulnérable,
4 donc j'ai fait des demandes à l'aide à l'école, le
5 CLSC, une travailleuse de rue, l'organisme la CLES,
6 concertation de lutttes contre l'exploitation
7 sexuelle, le centre [REDACTED]
8 [REDACTED], je craignais vraiment
9 pour la sécurité de ma fille, elle fuguait de
10 l'école, elle ne revenait pas aux heures entendues,
11 changeait de comportement, elle consommait de la
12 drogue. Je me sentais toute seule, tout le temps,
13 pourtant je suis une femme outillée, j'étais une
14 [REDACTED], je savais où cogner, je savais comment
15 demander de l'aide. Pendant ce temps, le père
16 s'opposait à tout ce que j'essayais de mettre en
17 place depuis le début de notre séparation. Je
18 disais : « A », il disait : « B ».

19 Lors d'un autre signalement qu'une fois de
20 plus n'a pas été retenu, j'ai demandé à l'homme au
21 bout du fil comment je pouvais protéger mes enfants
22 de la situation. Il m'a conseillé de faire une
23 demande de garde, ce que j'ai fait, mais quand
24 arrive la DPJ, bien tout tombe.

25 Lorsque ma fille a obtenu les services

1 d'une travailleuse sociale pour les jeunes en
2 difficulté, elle a sous-estimé, comme beaucoup
3 d'autres, la violence psychologique que ma fille
4 subissait de son père. Un jour, ma fille m'a
5 demandé si c'était vrai que j'étais une malade,
6 mais ça, c'est un commentaire dénigrant parmi tant
7 d'autres que j'ai pu subir de la part du père.

8 Le temps, malheureusement, m'a donné raison
9 en ce qui concerne les craintes que j'avais. Ma
10 fille a disparu pendant [REDACTED]
11 [REDACTED], elle avait
12 [REDACTED] ans. L'école n'a pas voulu la
13 scolariser jusqu'à la fin des classes, elle a
14 échoué son secondaire [REDACTED]. On a changé ma fille
15 d'école, il y avait un programme de langage, le
16 père était en désaccord, on propose pas de
17 solutions. Le même manège a continué, j'avais dit à
18 l'école tout ce que je craignais encore. Alors, le
19 même manège a continué, mauvaises fréquentations,
20 drogues, fugues, c'était invivable, [REDACTED]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED]
23 [REDACTED]. Je faisais, à ce moment-là,
24 partie du [REDACTED]
25 [REDACTED]

1 [REDACTED], [REDACTED]
2 [REDACTED]. Le père n'a jamais travaillé dans le
3 même sens que moi ou c'était le silence complet à
4 mes courriels, il y avait aucune cohérence
5 parentale.

6 Quand ma fille a fugué une fois de trop,
7 j'étais aux soins intensifs, j'ai eu une
8 [REDACTED], je suis passée à deux doigts de
9 mourir, j'ai été hospitalisée [REDACTED], [REDACTED]
10 [REDACTED]. Quand j'ai appelé la
11 travailleuse sociale [REDACTED], elle
12 m'a encouragée à faire un autre signalement, j'ai
13 dit : « Ça sert à quoi de faire un signalement, je
14 n'ai jamais été entendue jusqu'à maintenant, il n'y
15 a personne qui me croit. » L'école en avait fait
16 un, je serais entendue cette fois-là, m'a-t-elle
17 dit. Ma fille habitait avec son père depuis [REDACTED]
18 [REDACTED] lorsqu'elle a fugué à nouveau, elle a
19 préféré vivre avec son père parce qu'elle me
20 trouvait trop sévère, que je ne comprenais rien
21 dans la vie des adolescents, ce que renforçait le
22 papa. L'école ne voulait plus la scolariser, le
23 père a choisi de l'envoyer chez la grand-mère
24 paternelle, ce à quoi j'étais en désaccord, [REDACTED]

25 [REDACTED]

1 [REDACTED]
2 [REDACTED]. Le père m'a mise
3 responsable de cette fugue, que toute cette
4 situation était de ma faute, [REDACTED] a, une fois
5 de plus, échoué son secondaire ■.

6 Le signalement a finalement été retenu et
7 c'est à partir de ce moment-là que le cauchemar a
8 commencé, en fait, un autre cauchemar. D'abord, une
9 évaluation avec une seule travailleuse sociale,
10 mais mon erreur, c'est d'avoir accepté de la voir
11 lorsque j'étais sous la morphine encore, pour moi,
12 c'était important de la voir, j'étais comme
13 pressée, je voulais qu'il y ait quelque chose qui
14 se passe, je n'avais rien à cacher, j'étais
15 transparente, pourquoi j'aurais peur de la DPJ? Je
16 lui ai dit que je consulte une psychologue depuis
17 près de vingt (20) ans, que j'ai vécu de la
18 violence conjugale, maintenant de la violence post-
19 séparation par l'intermédiaire des enfants, mes
20 désaccords à l'effet que ma fille vive chez la
21 grand-mère paternelle, mes interventions depuis des
22 années auprès de ma fille qui a un trouble sévère
23 du langage et qui a aussi obtenu plus tard un
24 diagnostic de trouble de TSA, le père qui me met
25 des bâtons dans les roues pour toutes les mesures à

1 prendre pour ma fille, le manque de communication
2 et le fait qu'il m'isole en prenant à partie à ma
3 mère, à ma soeur, comme il l'a fait pendant notre
4 relation.

5 Lorsque j'ai parlé des sévices psychologiques
6 que mes enfants subissaient, j'ai aussi signalé mon
7 fils, quelle erreur j'ai commise. Je regrette
8 aujourd'hui d'avoir fait ce signalement-là, quand
9 je vois des parents, je leur dis : « Faites-le pas
10 le signalement, allez cogner à des portes, mais
11 faites surtout pas ça, vous allez le regretter,
12 moi, c'est mon plus grand regret. » Cette
13 travailleuse sociale a produit un rapport qui,
14 aujourd'hui, affecte encore tout le dossier avec
15 mon fils, ma fille a bientôt [REDACTED], elle
16 n'est plus avec la DPJ. Je suis perçue comme une
17 mère ayant de graves difficultés psychologiques.
18 Cette travailleuse sociale a écrit que je devais
19 voir un psychologue, alors que je lui ai dit que
20 j'en voyais une pour pouvoir demeurer
21 fonctionnelle. Elle a même avancé par téléphone que
22 j'avais un trouble de personnalité limite,
23 imaginez, c'est une travailleuse sociale, elle n'a
24 pas le droit de dire ça. Je l'ai dénoncée au
25 téléphone, j'ai dit : « Ma foi, j'ai peut-être mal

1 compris, vous êtes une psychologue, une
2 psychiatre? » Là, elle a dit : « Non. » J'ai dit :
3 « Vous avez pas le droit d'avancer un tel
4 diagnostic. » C'est ce que le père disait depuis de
5 nombreuses années que j'avais un trouble de
6 personnalité limite, c'est un billet favorable à
7 l'endroit du père et ça prend des effets chez tous
8 les intervenants et même à la cour, rien sur la
9 santé psychologique du père, jamais. C'est comme si
10 quand on est émotif, qu'on exprime une colère, qui
11 je dirais même en politique encore, Madame David,
12 les femmes sont folles, pourquoi? On a le droit
13 d'exprimer une colère.

14 La DPJ a finalement favorisé le placement
15 chez la grand-mère paternelle malgré mon
16 opposition, j'ai tenté à plusieurs reprises de leur
17 raconter l'histoire de cette femme qui a empêché
18 son fils de voir son père, je ne lui faisais pas
19 confiance, j'ai repris contact avec le grand-père
20 paternel que je ne voyais plus depuis dix (10) ans,
21 avec qui j'avais une belle relation. Le grand-père
22 a préféré couper les ponts avec moi, il craignait
23 que son fils l'empêche de voir mes enfants. Il a
24 lui-même travaillé à la [REDACTED]
25 [REDACTED], il a fait beaucoup de [REDACTED]. Je

1 lui a dit que la DPJ allait placer ma fille chez la
2 grand-mère, il m'a rappelé quelques jours plus tard
3 pour m'informer qu'elle allait se proposer comme
4 famille de proximité. La Cour et la DPJ ont refusé
5 cette option malgré l'historique de la grand-mère.
6 Avec les délais de la cour, ma fille habitait
7 depuis déjà six mois chez la grand-mère paternelle,
8 mais pendant deux ans, plus de deux ans, j'ai
9 pratiquement jamais vu ma fille. La grand-mère a
10 tout fait pour exercer un contrôle pour que je sois
11 le moins de contacts possible avec elle. Il n'y a
12 rien qui a été véritablement mis en place pour que
13 mon lien avec ma fille soit maintenu, ils ne sont
14 pas morts mes enfants, mais je n'avais plus accès à
15 eux, en fait, à ma fille.

16 Une intervenante dans [REDACTED], à ce
17 moment-là, a même avancé que j'étais envahissante,
18 que j'appelais ma fille constamment alors que
19 c'était complètement faux, ma fille m'appelait en
20 cachette. J'ai dû montrer mes appels en temps pour
21 qu'elle me croie. Jamais les intervenantes, peu
22 importe qu'ils soient m'ont crue. J'ai démontré que
23 la grand-mère ce qu'elle disait sur moi, c'était de
24 la pure invention, que le père mentait à mon égard,
25 la TS qui s'occupait de ma fille s'est rendue

1 compte qu'il y avait, effectivement, de la violence
2 psychologique.

3 Elle allait avoir dix-huit (18) ans dans
4 six (6) mois, j'ai demandé au réviseur qu'un juge
5 puisse la sortir de chez la grand-mère, car je
6 crains qu'elle soit incapable de le faire elle-même
7 une fois majeure, elle a peur de son père, elle
8 avait peur de sa grand-mère. Rien n'est fait, il
9 m'a dit de faire confiance en la vie, que tout se
10 réglerait. Pendant tout ce temps où elle habite chez
11 sa grand-mère, ma fille n'est pas scolarisée et ce,
12 même si je disais aux intervenants que la loi
13 n'était pas respectée.

14 Mon fils, dans tout ça, mais depuis la
15 dernière année, il consomme de la drogue, a des
16 résultats scolaires catastrophiques, il est de plus
17 en plus frondeur avec moi, est violent verbalement
18 et parfois physiquement à mon endroit. J'ai levé,
19 pourtant, tous les drapeaux rouges auprès du
20 travailleur social et de l'éducateur au dossier.
21 L'éducateur qui me renvoie à l'école, l'école qui
22 me renvoie au CLSC, le CLSC qui me renvoie à la
23 DPJ, ça rend fou, je leur demande de l'aide, rien,
24 je reste seule avec tout ça. Parfois, on renvoie
25 mon fils alors que je demande : « Mais, on peut-tu

1 faire un retour ensemble, au moins, à la maison? »
2 Rien. Là, mon fils est rendu violent avec moi,
3 c'est tellement difficile à concevoir puis je lis
4 des études où bien quand il y a de la violence
5 conjugale, ce n'est pas rare de voir qu'un enfant
6 va se retourner contre le parent violenté, mais
7 c'est ça qui se passe. Il s'est tellement fait dire
8 que toute la situation familiale repose sur ma
9 faute, qu'il éprouve une grande colère envers moi,
10 le père est même allé dire aux intervenants que ma
11 relation avec mon fils était mauvaise, il l'avait
12 fait aussi pour ma fille, le même scénario qui se
13 répète, je le dis aux intervenants, ils ne veulent
14 pas voir clair. Je revis le même cauchemar qu'avec
15 ma fille. Je suis une forte impuissante, une colère
16 vraiment immense envers ce système qui n'a pas
17 réussi à protéger ma fille et de la protéger de la
18 violence du père puis ils ne protègent pas plus mon
19 fils.

20 Dans les faits, la coparentalité est
21 maintenant devenue une norme depuis quelques
22 années, peu importe la situation, les intervenants
23 sont dans une position où ils protègent le droit du
24 père à l'enfant et non pas l'intérêt de l'enfant et
25 de le protéger de la violence du père. On parle

1 toujours de conflits de séparation alors qu'il
2 s'agit, dans les faits, de violence post-
3 séparation. Les intervenants souhaitent depuis le
4 départ que les deux parents se rencontrent, la juge
5 a même fortement suggéré une thérapie familiale en
6 avril dernier. J'ai approché un organisme, [REDACTED],
7 c'est un intervenant qui me l'avait proposé, un
8 intervenant que j'avais trouvé plein de bon sens,
9 c'était le seul depuis trois ans, il est resté deux
10 semaines. Jamais le père a voulu collaborer ou y
11 participer comme il n'avait pas bien collaboré non
12 plus en médiation familiale à deux reprises, bien
13 avant l'arrivée de la DPJ. À chaque fois, ces
14 rencontres-là étaient d'une violence vraiment
15 extrême.

16 Quand une femme ou des enfants ont des
17 ecchymoses sur le corps, est-ce qu'on demande à la
18 victime de communiquer avec celui ou celle qui l'a
19 violentée? Dans le cas de la violence
20 psychologique, les ecchymoses ne se voient pas,
21 mais les marques sont profondes dans le cerveau.
22 Pourquoi alors demander à la victime de communiquer
23 avec celui qui l'a violentée? Les manifestations
24 post-traumatiques sont bel et bien présentes,
25 dépression, anxiété, insomnie, cauchemars, pensées

1 suicidaires, c'est ce que les études scientifiques
2 démontrent. Je fais des cauchemars à répétition, je
3 suis très anxieuse. Depuis l'arrivée de la DPJ, que
4 les intervenants ont pour objectif que les parents
5 communiquent. Ma psychologue a dû intervenir au
6 début des services, ses suggestions n'ont pas été
7 retenues. Elle a tenté d'expliquer qu'on ne peut
8 pas parler de conflits sévères de séparation
9 lorsqu'un couple est séparé depuis plus de dix (10)
10 ans et que la colère du père demeure vive. Pourtant
11 les preuves de violence se sont succédé, le père a
12 fait des crises à répétition aux enfants lorsque
13 ceux-ci allaient voir, par exemple, leur grand-père
14 paternel, que les enfants revenaient chez moi.
15 Lorsque ma fille a voulu partir en appartement
16 supervisé, qu'il a sorti ma fille de force de
17 l'appartement supervisé pendant les vacances des
18 intervenantes pour la ramener chez la grand-mère
19 paternelle, qu'il a tout fait pour que ma fille ne
20 voie plus sa travailleuse sociale, une fois majeure
21 parce qu'elle a reconnu cette violence de la part
22 du père, que le père a même forcé ma fille à signer
23 des documents pour qu'elle ne voie plus sa
24 travailleuse sociale et sa médecin de famille, il a
25 même été suggéré à ma fille de voir une avocate. Il

1 les menaçait de plus voir mes enfants s'il trouvait
2 qu'ils étaient dans la gang à maman, quelle gang?
3 Parce que la gang, c'était aussi la DPJ dans sa
4 tête. Et quand je raconte ça aux intervenants et
5 même à la juge dans le dossier de mon fils, rien
6 n'est pris en compte, on parle encore de conflits
7 sévères de séparation, les faits, on les met de
8 côté.

9 Quand on se retrouve dans une situation où
10 personne te croit, que le système ne protège pas
11 tes enfants, qu'on t'accuse d'aliénation parentale,
12 que la violence conjugale post-séparation ne soit
13 pas reconnue au final, qu'est-ce qui se passe?
14 Bien, le système permet à des pères d'être dans la
15 toute-puissance.

16 J'aimerais vous dire que mon cas est isolé,
17 mais il ne l'est pas. Depuis que je suis prise dans
18 le système, j'essaie de trouver des réponses à mes
19 questions, de faire du sens avec cette réalité. Je
20 m'implique dans le [REDACTED]
21 depuis près de [REDACTED] ans, depuis plus de [REDACTED] ans
22 maintenant. Je participe à [REDACTED] ou à [REDACTED]
23 [REDACTED] sur la violence conjugale et
24 la violence séparation. J'ai assisté à [REDACTED]
25 [REDACTED] qui portait le titre

1 [REDACTED]
2 [REDACTED], ça a mis des mots sur
3 mes doutes, mes souffrances, mon isolement, mes
4 incompréhensions face à la DPJ, ma grande
5 impuissance, ma colère. J'ai pu constater que
6 j'étais loin d'être la seule à vivre ces injustices
7 de la part de la DPJ parce qu'au fond, on se pense
8 toute seule quand on vit ça puis on ne s'en vante
9 pas, on ne veut pas le dire puis j'étais aussi dans
10 un milieu où il faut être forte, j'avais honte,
11 pourquoi moi? D'autres mères vivent la même
12 situation que moi et mes enfants. J'ai lu beaucoup
13 d'études afin de mieux comprendre ce que je vis,
14 j'ai tenté de partager ces études avec les
15 intervenants de la DPJ à mon dossier pour qu'ils
16 cessent de me parler de conflits sévères de
17 séparation. Je m'excuse, je ne vois plus rien...
18 Alors, je disais, chaque fois j'ai voulu dénoncer,
19 critiquer et même soulever des questions sur les
20 intérêts de mes enfants, les intervenants m'ont
21 taxé de parent non collaborant, ils n'aiment pas
22 les parents étudiés, qui posent des questions
23 dérangeantes.

24 Dans le cadre de mon travail, j'en ai
25 rencontré des gens, j'ai même contacté un avocat

1 spécialisé en droit de la famille qui est intervenu
2 [REDACTED], il me dit : « [REDACTED], t'es
3 faite, pourquoi tu m'as pas appelé avant? Je
4 t'aurais dit quoi dire puis ne pas dire, il dit,
5 t'es vraiment faites. » Je vous dirais que ça m'a
6 complètement mis à terre.

7 Dans un conflit de séparation, les
8 partenaires sont sur un même pied d'égalité, aucun
9 n'a peur de l'autre. Dans les cas comme le mien,
10 quand tu arrives à la DPJ, ce sont des cas de
11 violence conjugale, des fausses allégations de
12 violence, il y en a très peu selon les études que
13 j'ai consultées. Les intervenants prennent la
14 position antivictimaire. Dû au manque de formation,
15 ils ne sont pas en mesure de reconnaître la bonne
16 victime, ils adoptent une position qui reconnaît la
17 détresse des hommes. On excuse un acte violent même
18 à l'endroit des enfants. En fait, la DPJ a envenimé
19 une situation familiale empreinte de violence au
20 lieu de l'apaiser ou de la faire cesser. Les
21 ordonnances de la cour n'ont pas été suivies.
22 Lorsque je démontrais le non-respect de
23 l'ordonnance de la part du père, on me suggérait de
24 faire appel à la cour. Pourquoi, eux, les
25 intervenants ne le faisaient pas? Est-ce normal

1 quand on est victime de faire toutes ces
2 recherches, est-ce que c'est normal toute cette
3 violence de la DPJ sur les femmes et par extension
4 les enfants? Les types de mesures en place sont
5 catastrophiques et détruisent le lien avec le
6 parent protecteur au lieu de maintenir le lien
7 sain, il est détruit par de mauvaises décisions de
8 l'intervenant, et ce, jusqu'au juge, la violence
9 est plus vive que jamais, elle est destructrice.

10 Je suis une maman incapable de protéger mes
11 enfants et cela parce que la DPJ accorde encore une
12 trop grande importance à la présence d'aliénation
13 parentale, une prétention du pédopsychiatre
14 américain Richard Gardner qui est vivement
15 contestée par de nombreux spécialistes et
16 chercheurs dans le monde. D'ailleurs, en France,
17 c'est maintenant proscrit de présenter une preuve
18 d'aliénation parentale devant la Cour, vous pourrez
19 le constater dans un des documents que j'ai
20 déposés.

21 Je ne vois pas mon fils depuis le début de
22 [REDACTED] à la suite d'un épisode d'intoxication
23 et violence de mon fils à mon endroit. Il est placé
24 en foyer de groupe depuis [REDACTED]. Le père a vu
25 mon garçon trois fins de semaine de suite. La juge

1 a mis la faute sur les deux parents. Depuis, les
2 intervenants, ils n'ont rien fait pour rétablir mon
3 lien avec mon fils. Je les ai vus un mois après la
4 décision de la Cour, il faut dire que j'étais
5 épuisée de la situation, que je le suis encore et
6 que j'ai demandé à ce que mon fils ne vienne pas
7 chez moi pour une période, que je ne veux plus
8 vivre toute cette violence à mon endroit qu'elle
9 vienne de mon fils ou du père.

10 L'éducateur a tenté de faire de la
11 médiation entre moi et mon fils vers la fin
12 [REDACTED], ce qui demeure choquant, pourquoi il ne
13 l'a fait pas fait quand je levais les drapeaux
14 rouges et que je demandais de l'aide, pourquoi là?
15 J'ai dit : « C'est trop peu, trop tard, voyons! »
16 C'est ridicule de faire cet exercice-là maintenant.
17 Mon fils est persuadé que ce placement est
18 entièrement de ma faute, ce que le père renforce.
19 La psychologue qui a fait l'évaluation
20 psychologique de mon garçon, ordonnée par la cour,
21 a parlé de ma position victimaire, de ma mauvaise
22 relation avec mon fils. Je n'ai même pas eu accès à
23 son rapport devant la cour, je ne l'ai pas
24 toujours. Or, en échangeant avec d'autres femmes
25 sur un groupe privé, je me suis rendue compte que

1 je n'étais même pas la seule avoir eu affaire avec
2 ce psychologue. Dans tous les cas, c'est joué avec
3 une prise de position où la femme est fautive et
4 dans une position victimaire et puis la DPJ a
5 souvent recours à lui.

6 En résumé, toute cette histoire, c'est un
7 véritable gâchis psychologique. C'est trop tard
8 pour moi et mes enfants, le mal est fait. J'espère
9 de tout coeur qu'avec la Commission, la violence
10 faite aux femmes soit réellement reconnue, que
11 c'est une réalité qui, malheureusement, nuit aux
12 enfants même si la mère veut les protéger de cette
13 violence familiale. Sans cette reconnaissance, un
14 trop grand nombre d'enfants continueront de
15 souffrir. La violence faite aux femmes est un grave
16 problème de société qui perdure dans le temps, ce
17 déni doit cesser.

18 J'ai plusieurs recommandations à vous
19 faire. Tout d'abord, les évaluations devraient être
20 faites avec deux intervenants expérimentés et
21 formés en matière de violence conjugale, idéalement
22 un psychologue et un travailleur social. J'ai
23 pourtant demandé à maintes reprises qu'il y ait des
24 psychologues. Jamais j'en ai vu un.

25 Que les intervenants soient imputables lors

1 de leurs décisions, c'est ressorti récemment lors
2 d'un Comité de direction à la DPJ [REDACTED]
3 [REDACTED].

4 Que les intervenants soient mieux formés en
5 matière de violence conjugale. D'ailleurs, [REDACTED]
6 [REDACTED],
7 [REDACTED], [REDACTED]
8 [REDACTED], à l'époque, m'a avoué qu'il y avait très
9 peu de formation en matière de violence conjugale.

10 Qu'il y ait une équipe spécialisée pour
11 traiter des cas de violence conjugale.

12 Que la DPJ consulte les études récentes en
13 matière de violence conjugale.

14 Qu'une équipe judiciaire soit également
15 formée en matière de violence conjugale.

16 Que l'on accepte de réelles preuves en
17 cour, non pas des preuves à partir d'évaluations
18 souvent subjectives.

19 Qu'il y ait un intervenant pivot pour faire
20 le pont entre tous les services, que ce soit
21 l'école, le CLSC, divers intervenants de la DPJ.

22 Que la DPJ collabore avec les regroupements
23 des maisons pour femmes victimes de violence
24 conjugale.

25 Qu'il y ait moins de roulement de

1 personnel, et ce, en assurant une formation
2 continue.

3 Et finalement, qu'il y ait une création
4 d'un groupe de surveillance permanent sur les
5 pratiques de la DPJ pour ne pas que tout ça soit
6 tabletté puis que ça reste, au fond, qu'il y ait
7 quand même toujours des gens pour surveiller,
8 critiquer, lever les drapeaux rouges.

9 Je vous ai laissé à l'appui de mon
10 témoignage plusieurs documents, ce qui m'a inspiré
11 depuis la dernière année et voilà!

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, [REDACTED]. Vous êtes vraiment rendue au
14 bout, on a vraiment senti tout ce que ça vous
15 demandait, ce que ça vous a demandé.

16 Mme [REDACTED] :

17 Ce n'est pas facile.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est clair, nous l'avons senti, croyez-moi. Par
20 respect pour vous, on va essayer de se limiter à
21 quelques questions peut-être sur les
22 recommandations que vous nous suggérez en termes de
23 compréhension. Merci infiniment. Alors, on va
24 débiter les échanges avec Gilles Fortin.

25

1 M. GILLES FORTIN, commissaire :

2 Q. **[1]** Merci d'abord de vous être donné tout ce mal.

3 Je comprends que ça fait mal de parler de tout ça
4 et je comprends très bien. Vous avez...

5 R. On fait mal, mais c'est vraiment important, pas
6 juste pour moi, je le fais vraiment dans un
7 objectif...

8 Q. **[2]** ... et...

9 R. ... que ça aille mieux.

10 Q. **[3]** ... je pense qu'on apprécie votre générosité à
11 cet égard-là, effectivement. Je suis tout à fait
12 d'accord avec vous qu'en matière de violence, les
13 bleus ne sont qu'une pointe de l'iceberg en termes
14 de niveau de douleur, c'est toute la douleur
15 psychologique qui est en dessous, qui est souvent
16 la plus importante et la plus difficile à mesurer
17 et là-dessus, je suis de tout coeur avec vous.

18 Je comprends que ce parcours a été semé
19 d'incompréhension surtout. Vous nous avez parlé
20 beaucoup de ce qui s'est passé à la DPJ, qui est un
21 parcours très malheureux, à ce que je comprends, à
22 vos yeux. J'aimerais vous amener peut-être sur la
23 première ligne, avant la DPJ, parce que vous savez
24 cette Commission-ci, ce n'est pas juste pour la
25 DPJ...

1 R. Mais non.

2 Q. **[4]** ... mais c'est tous les services à l'enfance
3 que l'on veut regarder, enfance et à la famille.
4 Qu'est-ce qui aurait pu, est-ce qu'il y a quelque
5 chose, à votre avis, qui aurait pu se faire avant
6 que vous soyez contrainte d'en arriver à faire
7 appel à la DPJ? Je parle première ligne, que ce
8 soit le médecin de famille, que ce soit CLCS?

9 R. Écoutez, avant d'arriver à la DPJ, là, c'est qu'on
10 a tout essayé. J'ai vraiment cogné à toutes les
11 portes. Comme je vous disais, bien je suis une
12 [REDACTED] et j'ai été [REDACTED] pendant vingt-
13 cinq (25) ans, je sais où aller cogner, je sais qui
14 appeler, j'ai vraiment appelé partout.

15 Q. **[5]** O.K.

16 R. J'en ai parlé à ma médecin de famille. Pour elle,
17 ce qu'elle me disait : « Mais, c'est complètement
18 inhumain ce que tu vis depuis des années », mais au
19 fond, tu sais, j'ai eu peur, moi, de demander une
20 garde complète de la part de mes enfants parce que,
21 bon, j'ai été isolée d'une part de mon ex-belle-
22 famille, du papa, du grand-père de mes enfants, ils
23 étaient à la DPJ puis j'étais tellement persuadée
24 qu'ils allaient croire le père, qu'ils allaient me
25 traiter de folle, j'avais peur de faire une demande

1 de garde complète, mais si c'était à refaire puis
2 c'est ce que je disais aux intervenants, je
3 l'aurais fait bien avant.

4 C'est fou, mais je ne pouvais même pas
5 nommer que c'était de la violence que je vivais.
6 C'est une fois que j'ai été séparée, que ma
7 psychologue m'a fait travailler puis m'a fait
8 rendre compte, parce que c'est difficile à
9 admettre, hein...

10 Q. **[6]** C'est difficile, oui.

11 R. ... c'est très difficile, tu veux pas le voir puis
12 c'était un rêve de famille que j'avais au départ.
13 Alors, oui, j'ai cogné à toutes les portes, mais je
14 sentais de l'impuissance. C'est comme si les gens
15 ne savaient pas trop où m'envoyer. Il y a une
16 psychoéducatrice à l'école de ma fille à qui
17 j'avais partagé un courriel du père, elle a dit :
18 « Ça n'a pas de bon sens, il va falloir que tu
19 fasses un appel à la DPJ. » J'ai dit : « Oui, mais,
20 pourquoi? Est-ce qu'ils vont vraiment... », elle-
21 même le voyait, elle disait que [REDACTED] allait
22 être en danger, elle se mettait en danger, mais ça,
23 j'étais consciente. Puis pour faire valoir mes
24 inquiétudes puis à l'effet qu'elle était
25 probablement en train d'être recrutée, je suis

1 allée même rencontrer une travailleuse de rue qui
2 est considérée comme la [REDACTED]
3 [REDACTED]
4 [REDACTED]
5 [REDACTED]... mais c'est une femme qui
6 me disait : « Bien, vous avez raison », tout était
7 en place pour que l'enfant soit recrutée. Mais j'ai
8 cogné à toutes les portes, mais j'ai senti de
9 l'impuissance, ils ne savaient pas où m'envoyer
10 finalement ou quand je parlais de ce que je
11 vivais : « Bien, non, c'est pas possible, votre
12 enfant ne semble pas vivre de la peur. » Je dis :
13 « Bien, non, mais c'est ça, elle ne vous dira pas
14 la vérité nécessairement, elle est super
15 influençable, elle a peur de son père. » Ça fait
16 que ça, il y avait un, en fait, une incompréhension
17 à la base même en première ligne, j'ai même appelé
18 la [REDACTED], un moment donné, parce que ma fille m'a
19 lancé un verre par la tête, mon fils avait eu
20 tellement peur, elle s'était fâchée, mais
21 évidemment, moi, je ne savais pas qu'elle prenait
22 autant de drogues là, à ce moment-là, mais ça rend
23 agressif, ils sont venus dans la nuit puis ils
24 m'ont dit : « Bien, écoutez, vous avez beaucoup de
25 services, bon, on ne retiendra pas un signalement

1 nécessairement pour la DPJ ».

2 Puis c'est aussi pour ça que la DPJ ne
3 retenait pas les signalements parce qu'ils
4 considéraient que j'avais déjà, disons, des
5 services, que j'avais une psychologue, que ma fille
6 avait une travailleuse sociale, qu'il y avait des
7 services à l'école, c'est souvent pour cette
8 raison-là qu'on ne retenait pas les signalements.

9 Puis même qu'en [REDACTED]
10 lorsque je l'ai retrouvée en pleine nuit et bon,
11 évidemment, il faut aller à l'hôpital quand
12 l'enfant, on soupçonne qu'elle a peut-être été
13 violée ou très, très intoxiquée, ça, ça a été
14 épouvantable cet épisode-là, bon, ils sont obligés
15 de faire un signalement à la DPJ. Bien, l'homme qui
16 m'a rappelée par la suite, bien ils m'ont dit la
17 même chose : « On retiendra pas le signalement. »

18 Écoutez, ce n'est pas parce que je n'avais
19 pas confiance en la DPJ, à ce moment-là, je criais
20 à l'aide, j'avais besoin d'aide. C'est que tu te
21 sens tellement seule, tu te sens seule puis
22 impuissante puis, « ben, crime » je suis une femme
23 scolarisée, qui est capable de défoncer des portes,
24 cogner puis même là, j'avais l'impression que
25 personne pouvait vraiment m'aider, c'est de

1 l'impuissance que je sens chez les gens et peut-
2 être un manque de formation aussi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Avais-tu prévu d'autres questions, Gilles?

5 M. GILLES FORTIN, commissaire :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ça va?

9 M. GILLES FORTIN, commissaire :

10 Ça va, merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 D'accord. Alors, on va continuer avec Andrés
13 Fontecilla.

14 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

15 Q. **[7]** Bonjour, Madame.

16 R. Bonjours.

17 Q. **[8]** Merci d'être ici, on sent la détresse dans
18 votre propos. Évidemment, vous avez eu un parcours
19 très cahoteux, le moins qu'on puisse dire. Écoutez,
20 j'aimerais vous entendre sur la question de la
21 violence conjugale et la reconnaissance par la DPJ
22 de cette réalité-là. Donc, vous introduisez le
23 concept de violence post-séparation. Effectivement,
24 comme ça, dans l'immédiat, on pourrait dire : bon,
25 vingt (20) ans après une séparation, ça pourrait

1 être voir, constater une situation de violence soit
2 psychologique ou physique, ça peut.. À premier
3 abord, il faut comprendre, mais j'aimerais vous
4 entendre davantage sur votre réflexion, votre
5 pensée sur le comment mieux outiller les
6 intervenants/intervenantes de la DPJ sur la
7 question de la violence conjugale tout court, la
8 violence envers les femmes parce que vous semblez
9 dire qu'il n'y a pas de reconnaissance de cette
10 situation-là alors qu'effectivement, ça existe,
11 comment outiller les gens qui travaillent à la DPJ
12 sur cette réalité-là?

13 R. Bien, d'abord, il faut nommer le mot. Il y a eu un
14 rapport qui vous avez dans les documents que je
15 vous ai déposés de madame Malo qui a été fait en
16 deux mille treize (2013) par la DPJ. On parlait, à
17 ce moment-là, d'aliénation parentale ou conflits
18 sévères de séparation, comment faire la distinction
19 entre les deux. On nomme même pas dans ce rapport-
20 là, on ne parle même pas de violence, mais on parle
21 de Richard Gardner, par exemple. Ça, je trouve ça
22 hyper préoccupant...

23 Q. [9] Qui est?

24 R. Richard Gardner, c'est le pédopsychiatre dont je
25 parlais dans mon témoignage et à qui on accorde une

1 grande importance, pas juste ici au Québec, mais
2 partout dans le monde, il y a eu beaucoup de pères
3 militants qui sont inspirés de ses dires parce que,
4 dans le fond, ce que je lisais de Richard Gardner,
5 c'est que l'aliénation parentale, c'est un mal de
6 mère, M-È-R-E. Alors, quand on parle d'aliénation
7 parentale, bon, c'est un conflit, hein, entre les
8 deux parents. C'est qu'un parent va parler en mal
9 de l'autre, mais jamais on nomme la violence
10 conjugale, c'est ça, pour moi, le problème
11 fondamental. Pendant qu'on parle d'aliénation
12 parentale et de conflits sévères de séparation, on
13 n'est pas au coeur du problème, on ne veut pas le
14 voir. Un conflit de séparation, c'est des pierres
15 qu'on se lance au départ, j'en connais plein, moi,
16 de couples, qui sont séparés puis qui fonctionnent
17 super bien puis je leur dis tout le temps : « Vous
18 êtes donc bien chanceux, j'aimerais tellement ça
19 pouvoir vivre ce que vous vivez », je vois ces
20 parents-là en rencontres de parents, c'est jamais
21 arrivé, il a toujours dit qu'il ne voulait pas se
22 présenter en même temps que moi. Alors, il fait
23 croire que c'est moi qui n'est pas correcte. Ça
24 fait que vous voyez, ça sème tout le temps le doute
25 auprès des intervenants, que ce soit à l'école, il

1 est toujours en train de semer le doute, c'est moi,
2 la pas correcte, c'est moi qui pose problème. Ça
3 fait qu'au fond, le coeur du problème, c'est nommer
4 ce que c'est. Il n'a pas tué mes enfants, mais en
5 faisant en sorte de mentir à la DPJ puis de faire
6 en sorte que je vois moins mes enfants, ça me tue
7 ça aussi puis il le sait.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça va, Andrés?

10 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K. On va poursuivre avec une dernière question
14 avec Danielle Tremblay.

15 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

16 Q. **[10]** Bonjour, Madame [REDACTED].

17 R. Bonjour.

18 Q. **[11]** Écoutez, je salue votre courage de venir
19 partager avec nous votre cri du coeur, hein, pour
20 nous partager votre histoire douloureuse puis dans
21 l'optique de ce que vous dites, hein, de faire
22 avancer, faire évoluer les choses. Vous nous avez
23 mentionné dans vos recommandations que vous nous
24 recommandez que dans des situations similaires à la
25 vôtre, que ce soit une équipe de deux

1 intervenants...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[12]** ... composée d'un psychologue et d'un ou d'une
4 travailleuse sociale...

5 R. D'un ou...

6 Q. **[13]** ... quels avantages vous verriez à ce duo-là?

7 R. Bien, d'abord, quand on fait équipe, bien peut-être
8 que la perception d'un ne va pas être la même
9 perception que l'autre, au moins, il y a un échange
10 entre les deux, alors qu'un seul intervenant ou une
11 intervenante, bien il y a le risque du piège ou
12 elle a peut-être manqué quelque chose ou il y a un
13 manque de recul, alors qu'un échange en équipe
14 pourrait être propice à une réflexion et discuter,
15 débattre et avoir une équipe multidisciplinaire,
16 bien au moins, il y a une compréhension, par
17 exemple, de la détresse peut-être que vit le
18 parent. En ayant un psychologue, bien il y a une
19 meilleure compréhension aussi de la souffrance
20 humaine, le travailleur social n'a pas la même
21 expertise. Moi, c'est aussi ça que je dénonce, je
22 trouve qu'il y a trop de travailleurs sociaux.
23 Quand il y a... ils ont une formation qui est
24 correcte là, c'est tout à fait louable, mais un
25 psychologue, au moins, il va aller beaucoup plus

1 loin, va aller chercher, ils ont fait des études
2 poussées pour comprendre la détresse humaine puis
3 comprendre les mécanismes, le travailleur social
4 n'a pas ça.

5 Puis par ailleurs, il y a de moins en moins
6 de travailleurs sociaux, c'est des techniciens,
7 celle qui est avec moi en ce moment est
8 toute jeune, écoutez, je me demande si elle
9 n'habite pas chez ses parents pour vous dire, mais
10 elle est technicienne la travailleuse sociale là,
11 pour moi, elle n'est crédible à mes yeux, c'est une
12 enfant que j'ai face à moi.

13 Q. **[14]** Donc, vous souhaitez une meilleure formation,
14 un meilleur soutien.

15 R. Une meilleure formation, un meilleur soutien
16 puis...

17 Q. **[15]** Et des regards différents?

18 R. Des regards différents puis vraiment d'avoir une
19 expérience, on n'envoie pas les gens de moins
20 trente (30) ans faire une évaluation qui est hyper
21 cruciale pour la suite des choses, qui est vraiment
22 cruciale pour la suite des choses parce que, comme
23 je vous disais, ça suit son cours puis là, les
24 intervenants changent leurs rapports puis là, ils
25 font la même lecture puis on tourne en rond, mais

1 ça là, c'est catastrophique, quand ça commence mal,
2 ça continue mal.

3 Q. [16] Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Encore une fois, merci, Madame [REDACTED], on
6 sent, des fois, on dit, ça prend tout le petit
7 change, on comprend que ça a pris tout votre petit
8 change pour venir témoigner et vous l'avez dit, ce
9 n'est pas juste pour vous, mais c'est pour...

10 Mme [REDACTED] :

11 Non.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 ... c'est pour les autres, on vous remercie
14 infiniment et je vais vous souhaiter de prendre
15 soin de vous et merci encore d'être venue
16 témoigner. Je vous remercie.

17 Mme [REDACTED] :

18 Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, nous étions à huis clos, le temps que notre
21 témoin quitte et nous pourrons lever le huis clos
22 pour reprendre nos travaux à quatorze heures
23 (14 h). Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE



1 LA PRÉSIDENTE :

2 ■■■■ et ■■■■ et ils ont été famille d'accueil de
3 type Banque mixte. Ils vont témoigner de quelques
4 enjeux liés à l'adoption de leurs deux enfants.
5 Alors on a une soixantaine de minutes ensemble.
6 Comme suggéré, peut-être quinze minutes (15 min) de
7 présentation et ensuite le temps d'échange avec les
8 commissaires pour le reste du temps qu'il nous
9 reste... qu'on aura ensemble.

10 Avant de vous laisser la parole, je vais
11 demander au greffier de vous assermenter.

12

13 ■■■■,

14 ■■■■,

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors je vous laisse la parole. Moi, je pose la
19 question la plus importante : ils ont quel âge les
20 enfants? On a-tu des photos? On est à huis clos, on
21 peut se permettre, on veut voir, on veut voir.

22 M. ■■■■ :

23 On a plein de photos sur nos téléphones, ça va nous
24 faire plaisir.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 On veut voir les petites faces, là. Bon. Alors
3 désolée. Trêve de distraction, je vous laisse la
4 parole. À vous.

5 M. [REDACTED] :

6 Je peux vous le dire tout de suite, alors notre
7 garçon a cinq ans et notre petite fille aura trois
8 ans très bientôt. Alors c'est ça, comme vous
9 disiez, nous on est famille Banque mixte. Ça fait
10 onze (11) ans qu'on est en couple, [REDACTED] et moi.
11 Et on est un couple qui a toujours voulu adopter,
12 avoir des enfants. Et pour nous, la Banque mixte
13 c'était vraiment... c'était la voie privilégiée.
14 Alors nous, on a notre petit garçon qui est
15 arrivé... bien maintenant qui est rendu grand, qui
16 est arrivé à l'âge de dix (10) mois, après avoir
17 vécu dans environ cinq foyers avant d'arriver chez
18 nous. Et puis on a une petite fille qui est arrivée
19 après cinq jours, donc qu'on est allés en fait
20 chercher directement à l'hôpital. C'est des frères
21 et soeurs biologiques, ils ont les mêmes parents
22 biologiques, donc... donc cinq ans et trois ans
23 aujourd'hui, puis bon notre garçon, lui,
24 aujourd'hui, vit quand même des enjeux au niveau de
25 l'attachement. Alors c'est un petit garçon qui a

1 besoin de beaucoup de... beaucoup d'attention,
2 beaucoup de soins.

3 Puis pour nous, bien c'était important de
4 venir témoigner pour vous parler de la réalité des
5 familles Banque mixte. C'est un... il y a beaucoup
6 d'enfants qui passent par ce programme-là, qui est
7 quand même soit dit en passant aussi un bon
8 programme. C'est sûr qu'on vient vous parler un peu
9 de certaines choses qui... qui... certains accros
10 qu'il y a dans le programme, mais qui est quand
11 même quelque chose de bien. Puis ce qu'on a vécu
12 qu'on veut vous partager c'est quelque... c'est des
13 choses qu'on... on côtoie beaucoup d'autres
14 familles Banque mixte, on a un large réseau d'amis
15 qui ont passé aussi par ce processus-là puis c'est
16 des choses que... des lacunes qu'on constate et que
17 plusieurs autres familles d'accueil qu'on connaît
18 ont constaté. Et bon, donc pour nous c'est ça, on
19 voulait vous partager notre témoignage.

20 M. [REDACTED] :

21 Oui. Ça fait qu'il y a deux... dans le fond, il y a
22 deux choses qu'on vient dire aujourd'hui. Il y en a
23 une c'est sur le... parfois des... un peu... une
24 perception de notre part en tout cas que les...
25 qu'il y a des décisions qui ne sont pas toujours

1 prises dans l'intérêt de l'enfant, qui sont parfois
2 prises dans l'intérêt peut-être de... du système ou
3 dans l'intérêt des parents biologiques aussi, c'est
4 normal, mais parfois qui sont pris au détriment de
5 l'intérêt de l'enfant, puis on a quelques exemples
6 à donner là-dessus.

7 Puis l'autre c'est sur l'aspect un peu d'un
8 certain arbitraire des intervenants qu'on a senti
9 dans les cinq intervenants avec qui on a travaillé,
10 là, pendant les... dans le fond les années où on a
11 été famille d'accueil, maintenant on est... les
12 deux sont adoptés puis on n'est plus famille
13 d'accueil, on n'est plus avec la DPJ, on n'a plus
14 de contact, tout ça, depuis [REDACTED] en fait,
15 [REDACTED], là, que [REDACTED] a été adoptée. Ça fait que
16 c'est un peu ça qu'on... c'est un peu ça qu'on
17 vient... qu'on vient dire. Donc, la première chose,
18 décision pas toujours dans l'intérêt de l'enfant.
19 On pourrait en parler longtemps, plein d'exemples,
20 mais grosso modo, bon, nous, on a eu un enfant qui
21 est arrivé à dix (10) mois. On était la cinquième
22 famille en fait. Il était passé par quatre...
23 quatre foyers avant. Ses parents biologiques,
24 grands-parents, grands-parents, famille d'accueil
25 de transition, puis ensuite arrivé chez nous à

1 l'âge de dix (10) mois, séparé de son frère à l'âge
2 de dix (10) mois aussi, il a été avec son frère
3 biologique dans les quatre endroits où il a été
4 avant d'arriver chez nous.

5 Puis le... dans le fond, une des choses
6 qu'on se dit depuis le début, parce qu'aujourd'hui
7 on a un enfant qui a des enjeux d'attachement. On
8 le sait objectivement, là, il y a des
9 professionnels qui nous le confirment de plus en
10 plus. Ça se vit dans... ça se vit au quotidien, il
11 a besoin de beaucoup de services. Puis dans le fond
12 le passage dans la famille d'accueil de transition,
13 qui a duré six mois avant qu'il arrive chez nous,
14 peut-être qu'il aurait pu être évité si, nous,
15 on... dans le fond on aurait été prêt à prendre
16 plus de risque. T'sais, à ce moment-là il était en
17 famille de transition parce que peut-être que le
18 dossier n'était pas aussi clair, peut-être qu'il y
19 aurait une plus forte possibilité de retour. Bon.
20 Mais en même temps, nous, on aurait été prêts à
21 prendre le risque.

22 Puis dans le fond, pour nous économiser ce
23 risque-là, bien on a fait vivre à l'enfant une
24 séparation qui a été plus tard, une séparation de
25 son frère, séparation de... encore d'un autre

1 foyer, là. Ça fait que ça c'était une des choses où
2 on s'est dit : bien la décision, elle a été
3 prise... t'sais, dans ce contexte-là peut-être pour
4 protéger la DPJ, protéger des intervenants ou je ne
5 sais pas trop quoi, plutôt que pour protéger
6 notre... notre coco [REDACTED].

7 L'autre... l'autre élément c'est... bon, au
8 bout de... [REDACTED] est arrivé au mois de [REDACTED]. Au
9 mois de [REDACTED] on a prononcé un... une
10 admissibilité à la... non. Un placement en
11 majorité. Donc, ça faisait déjà un an qu'il était
12 retiré de son milieu biologique, donc en [REDACTED],
13 [REDACTED], début [REDACTED] on a eu un placement en
14 majorité, donc c'est un projet de vie permanent
15 pour lui. Mais il a maintenu des contacts pendant
16 encore plusieurs mois, là, jusqu'en juin de l'année
17 d'après, contacts qui étaient très difficiles, qui
18 étaient toujours de plus en plus difficiles. Perte
19 d'appétit, perte de... troubles de sommeil,
20 terreurs nocturnes qui pouvaient durer deux, trois,
21 quatre jours jusqu'à ce qu'à un moment donné...
22 puis nous autres on avait l'impression, bien on
23 disait : bien pourquoi on n'arrête pas? Pourquoi on
24 n'arrête pas ces contacts-là? C'est clairement pas
25 dans son intérêt. Puis on nous disait : bien soyez

1 patients, puis il faut monter un dossier, puis...
2 Jusqu'à ce qu'un jour un... ça a été la DPJ qui a
3 amené un psychiatre pour faire évaluer, que là
4 c'était vraiment pas bon que ces visites-là
5 continuent. Puis là, le Tribunal, en urgence, puis
6 là les contacts ont été arrêtés.

7 Ça fait que, nous, ce qu'on dit dans un
8 contexte comme celui-là, qui est assez fréquent,
9 là, qui semble assez fréquent, quand le projet de
10 vie est clair, que l'enfant est placé jusqu'à ses
11 dix-huit (18) ans, la démonstration devrait être
12 que c'est dans son intérêt de maintenir des
13 contacts et non... au lieu de faire la
14 démonstration qu'il faut arrêter les contacts.
15 T'sais, c'est d'inverser un peu le... l'approche,
16 là, de dire : bien par défaut, les contacts
17 arrêtent quand le projet de vie est permanent. Puis
18 si on démontre que c'est dans l'intérêt de tout le
19 monde, bien là c'est correct, on continue. Mais...
20 ça fait que c'est un peu ça. Même chose pour les...
21 les droits médicaux, quitter le pays, des choses
22 comme ça, là.

23 M. [REDACTED] :

24 Je vais juste me permettre de dire quelque chose.

25



1 M. [REDACTED] :

2 Oui.

3 M. [REDACTED] :

4 Parce qu'on s'en est parlé un peu tantôt. T'sais,
5 dans le fond quand on dit de l'inverser c'est de ne
6 pas attendre d'avoir... d'être obligé de faire la
7 démonstration que l'enfant, ça le traumatise de
8 conserver des contacts.

9 M. [REDACTED] :

10 Parce que dans notre cas c'était un peu ça. Il
11 fallait... il a fallu... on avait l'impression
12 qu'il fallait se rendre jusqu'à... là, c'est clair
13 que c'est pas bon pour lui, là, puis... mais
14 combien de visites ont été... t'sais, combien de
15 visites inutiles on a eues, là, avec... La même
16 chose les vaccins, on ne pouvait pas le faire
17 vacciner puis on allait... parfois on est allé en
18 urgence avec lui pour une... une laryngite puis,
19 bon, on arrive puis là bien : « Pourquoi il n'est
20 pas vacciné? Pourquoi il n'a pas eu... » Puis là
21 bien nous on dit : « Bien on aimerait ben ça,
22 mais... » Pourtant, on est dans un... il était
23 placé à majorité, il avait son projet de vie
24 permanent, mais l'autorité médicale on ne l'avait
25 pas encore. Ça fait que c'est un peu ça. L'autre

1 point c'était sur l'arbitraire des...

2 M. [REDACTED] :

3 Oui, bien on a vécu... bon, on a connu beaucoup de
4 travailleurs sociaux et puis, bon, il y avait
5 beaucoup de disparités d'un travailleur social à
6 l'autre. Mais une chose qui était permanent qu'on a
7 vécue c'est qu'il y avait une peur que la
8 décision... que les recommandations de la DPJ
9 qu'ils fassent ne soient pas retenues par un juge.
10 Alors il y avait toujours un peu cette... cette
11 idée qu'il faut bâtir un dossier béton pour
12 s'assurer que jamais un juge pourrait venir à
13 l'encontre dans la recommandation de la DPJ. Et
14 c'est toujours... on se faisait souvent dire : bien
15 il ne faut pas être pris en défaut. On ne veut pas
16 être pris en défaut. Mais à un moment donné être
17 pris en défaut ça va jusqu'où et est-ce que c'est
18 dans l'intérêt de l'enfant?

19 Puis là, bien on a vécu beaucoup de
20 disparités d'un intervenant à l'autre sur qu'est-ce
21 que c'est qu'être pris en défaut ou pas. Dans le
22 cas de notre garçon, comme [REDACTED] en a parlé, on
23 a vécu des visites qui ont été très longues, on
24 nous a même demandé de participer à ces visites-là.
25 Ça s'est reviré contre nous. Notre enfant avait

1 d'énormes réactions, il s'est même mis par moment à
2 se taper la tête sur les murs ou même avoir des
3 réactions un peu violentes avec nous. Et puis quand
4 il y a eu un changement d'intervenant dans notre
5 dossier, qui a réalisé que ça ne se passait pas
6 bien, bon. Elle a agi, heureusement, puis bon
7 finalement il y a des budgets qui ont été débloqués
8 pour venir... pour une évaluation par un psychiatre
9 rapidement. Mais ce qu'elle nous a dit à la fin,
10 elle dit : mais vous avez été trop patient. Vous
11 auriez peut-être dû sonner la... vous auriez peut-
12 être dû sonner la cloche avant ça.

13 M. [REDACTED] :
14 Alors que l'autre intervenant nous disait : « Il
15 faut que vous soyez patients ».

16 M. [REDACTED] :
17 Patients.

18 M. [REDACTED] :
19 Il faut qu'on monte le dossier. C'est ça.

20 M. [REDACTED]
21 Donc... t'sais, là, t'sais, on est comme mal... on
22 s'est retrouvé mal conseillé puis ça a été au
23 détriment de l'enfant, qui a vécu des situations
24 vraiment pas agréables. Puis on ne sait pas dans
25 quelle mesure aujourd'hui ça a encore des impacts



1 sur tous les troubles d'attachement qui... qu'il a.

2 M. [REDACTED] :

3 Puis on ne le saura jamais.

4 M. [REDACTED]

5 Non, c'est ça.

6 M. [REDACTED] :

7 Puis on ne le saura jamais finalement l'impact que
8 cette période-là où on l'amenait à la visite, puis
9 on était là, puis on l'amenait là-dedans, il ne se
10 sentait pas bien. On ne saura jamais l'impact que
11 ça a eu sur lui. Ce qu'on sait c'est qu'à un moment
12 donné ça a été fini parce que c'était trop
13 difficile pour lui. Puis ce qu'on sait aussi, c'est
14 qu'on est convaincus que ça n'aurait pas duré aussi
15 longtemps... ça n'aurait pas dû durer aussi
16 longtemps.

17 M. [REDACTED] :

18 Puis bon, bien il y a de l'arbitraire un peu d'un
19 intervenant à l'autre, on l'a vécu parce qu'on a eu
20 deux enfants puis bon en parlant aussi avec
21 d'autres couples qui ont eu des enfants Banque
22 mixte. T'sais, il s'est passé des trucs un peu
23 spéciaux comme... bon, pour notre premier garçon
24 admettons bien on se chargeait de prendre les
25 rendez-vous médicaux. Bien à la convenance de

1 l'horaire de vie de notre garçon, qui avait des
2 siestes le matin, soit l'après-midi. La nourriture,
3 le lieu de déplacement et le nombre de visites et
4 notre horaire personnel à nous aussi. Donc... et
5 j'ai... on le disait à l'intervenante, à la
6 travailleuse sociale, qui informait la mère
7 biologique et qui se présentait au rendez-vous.

8 M. [REDACTED] :

9 Qui se présentait au rendez-vous, puis
10 l'intervenante n'était pas au rendez-vous.

11 M. [REDACTED] :

12 Oui. Et ça, on...

13 M. [REDACTED] :

14 On allait chez le médecin avec la mère biologique
15 puis pas d'intervenante.

16 M. [REDACTED] :

17 Pas d'intervenante.

18 M. [REDACTED] :

19 Non.

20 M. [REDACTED] :

21 Alors qu'avec notre deuxième, bien il y avait
22 toujours un intervenant présent dans les rendez-
23 vous médicaux et par contre, je n'avais pas... on
24 n'avait pas le droit de prendre le rendez-vous nous
25 autres mêmes. Il fallait attendre que les parents



1 biologiques prennent un rendez-vous médicaux (sic),
2 qu'ils soient relancés, qu'ils aient toutes les
3 occasions d'avoir été relancés pour qu'un rendez-
4 vous médical se prenne. Bien...

5 M. [REDACTED] :

6 Ce qui fait que notre fille...

7 M. [REDACTED] :

8 Oui.

9 M. [REDACTED] :

10 Qui est en bonne santé, c'est pas grave finalement,
11 mais notre fille son rendez-vous de dix-huit (18)
12 mois, parce qu'il faut aller voir le médecin assez
13 régulièrement au début, ça fait que son rendez-vous
14 de dix-huit (18) mois, finalement elle avait deux
15 ans.

16 M. [REDACTED] :

17 Hum.

18 M. [REDACTED] :

19 C'est ça. Puis parce qu'on attendait la...

20 M. [REDACTED] :

21 Puis bon bien c'est pas... je comprends que c'est
22 pas dramatique, mais en même temps bien ça n'allait
23 pas toujours à la convenance de l'enfant et de la
24 famille biologique de prendre un rendez-vous dans
25 un hôpital peut-être très loin en banlieue à trois



1 heures et demie (3 h 30) de l'après-midi pendant sa
2 sieste. Alors... ou elle se retrouve... et elle se
3 retrouvait notamment seule avec une travailleuse
4 sociale et une mère biologique qu'elle connaissait
5 à peine, en l'absence de nous parce que c'est un
6 placement confidentiel. Donc...

7 Aussi ce qui était aussi un peu spécial
8 c'est que... dans cette situation-là, c'est qu'on
9 n'avait pas... étant donné que c'était un placement
10 confidentiel, bien on n'avait pas le droit
11 d'assister aux rendez-vous médicaux de notre
12 enfant, alors que c'est nous qui s'en occupait à
13 temps plein.

14 Une autre disparité. Bien je dis... on
15 avait dit ce que ça a amené comme effet, qu'il y
16 avait des travailleurs sociaux qui étaient présents
17 pour notre deuxième pendant les rendez-vous
18 médicaux, mais pas pendant notre première. Bien
19 pendant... pendant notre premier enfant, lors d'un
20 rendez-vous médical la mère biologique s'est
21 présentée avec le père biologique au rendez-vous
22 médical. Mais le père biologique était interdit de
23 contact envers l'enfant et en l'absence de
24 travailleur social, bien il y avait... c'est nous
25 qui devait finalement avoir à gérer cette



1 situation-là. C'est assez... c'est assez
2 particulier. Bon.

3 Autre disparité, je vais finir avec ça.
4 Pour les procédures pour mettons l'inscription à la
5 garderie, bon. Pour notre premier enfant, bien on a
6 fait les démarches nous autres mêmes et pour notre
7 deuxième enfant bien on a fait les démarches, mais
8 après ça on s'est fait reprocher d'avoir fait des
9 démarches pour inscrire notre enfant parce que ça
10 devait être la responsabilité des parents
11 biologiques, alors que... bien s'ils faisaient les
12 démarches eux autres mêmes, bien... personne
13 n'était au courant de qui on était, alors que
14 c'était confidentiel.

15 M. [REDACTED] :

16 Parce qu'il y avait un... parce que l'intervenante
17 nous a dit... cette intervenante-là nous a dit :
18 ah, il y a un juge qui à un moment donné... qui a
19 dit : est-ce que la mère a signé le papier de la
20 garderie? Ça fait que là faites... envoyez-nous un
21 formulaire vierge de la garderie, puis en tout cas.
22 Ça fait que c'est là qu'on se disait : mais elle,
23 elle nous demande ça; l'autre nous ne le demande
24 pas. C'est un peu ça le... Ça fait que grosso modo
25 c'est ça, mais... puis pour revenir sur ce que tu

1 disais au début en terminant, il reste qu'on a une
2 belle expérience, t'sais, ultimement, on est bien
3 contents de notre vie de famille puis... mais il y
4 a peut-être des choses à améliorer dans le...
5 mettons à la marge. Puis on est conscients que
6 notre témoignage n'est pas aussi spectaculaire que
7 des enfants... nos enfants ont finalement... ils
8 vont bien, puis ils ont ce qu'ils ce qu'il faut
9 puis tout ça, mais il reste qu'il y a beaucoup
10 d'enfants qui passent par là, puis peut-être que
11 ces cas-là on en entend moins parler, mais pourtant
12 ils ont besoin qu'on s'occupe d'eux aussi bien, là.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Ça va?

15 M. [REDACTED] :

16 Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Merci beaucoup. Pour vous, votre témoignage
19 n'est peut-être pas spectaculaire, mais pour nous
20 il est tout aussi important. Puis quand je vous
21 vois sourire puis que je vous crois quand vous nous
22 dites que les enfants vont bien, je n'ai aucun
23 doute, c'est une belle histoire, puis ça nous fait
24 du bien aussi à nous d'entendre des belles
25 histoires puis des enfants qui vont bien. Alors

1 c'est tout aussi important. Donc, on va passer à la
2 période d'échanges avec les commissaires en
3 débutant avec Lesly Hill.

4 Mme LESLY HILL, commissaire :

5 Q. [17] Alors merci beaucoup. Donc, merci beaucoup de
6 vous déplacer. Je suis d'accord avec madame Laurent
7 que ce n'est pas du tout banal quand on entend que
8 deux petits enfants ont trouvé des parents qui les
9 aiment et ils vont avoir un bel avenir, donc
10 c'est... c'est très rassurant, c'est une belle
11 histoire et je vous remercie de le raconter. J'ai
12 quelques petites questions quand même pour vous
13 parce que je comprends que même si l'histoire est
14 belle, le processus pour y arriver c'était peut-
15 être moins facile. Puis la première question c'est
16 en lien avec la famille d'accueil de transition
17 parce que je comprends que le petit, il était avec
18 ses parents, ses grands-parents. Après ça, il a
19 passé six mois, quand même six mois c'est long pour
20 un bébé de dix (10) mois, dans une famille
21 d'accueil de transition. Puis je vous ai entendu
22 dire : en quelque part, ils ne voulaient pas... en
23 fait, je l'ai écrit en quelque part ce que vous
24 avez dit, mais on voulait protéger la DPJ, protéger
25 les futurs parents adoptifs, mais est-ce que vous

1 avez été consultés sur votre capacité de prendre un
2 risque puis de prendre un enfant, même si on n'est
3 pas certain qu'il va être adoptable?

4 M. ██████████ :

5 R. Non. En fait, on a... on nous a appelés ██████████
6 ██████████ en nous disant : « On a un
7 enfant pour vous, qui va avoir dix (10) mois
8 bientôt ». Puis, bon, après il est arrivé, on est
9 allé le rencontrer puis une semaine plus tard il
10 vivait chez nous. Donc... alors qu'il a été placé
11 dans la famille de transition ██████████. Donc
12 non, on n'a pas été impliqués là-dedans.

13 Par contre... puis quand tu t'impliques
14 dans la Banque mixte, si je peux me permettre
15 d'élaborer un peu, quand tu t'impliques dans la
16 Banque mixte, tu sais qu'il y a un risque de
17 retour, mais que les... bon, les chances de retour
18 sont faibles.

19 Q. **[18]** Hum, hum.

20 R. Puis là, bien probablement que pour s'assurer que
21 les chances de retour soient faibles, des cas comme
22 notre garçon quand il avait six mois, ce qu'on...
23 bien on ne le sait pas, là, c'est ce qu'on déduit,
24 mais les... le cas ne se qualifiait pas pour la
25 Banque mixte quand il avait six mois, mais là les

1 choses se sont clarifiées par la suite pour toutes
2 sortes de raisons. Puis là, les chances de retour
3 étaient assez faibles pour qu'on l'envoie en Banque
4 mixte, puis là on l'a pris.

5 Alors que, nous, on nous aurait dit : bien
6 c'est soixante-dix pour cent (70 %) de chances de
7 retour... trente pour cent (30 %) de chances de
8 retour, alors que la Banque mixte on nous dit :
9 bon, on a entre quatre-vingt-dix (90 %) et quatre-
10 vingt-quinze pour cent (95 %) mettons de chances...
11 On l'aurait pris à soixante-dix (70 %)... t'sais,
12 je veux dire le risque on aurait vécu avec puis ça
13 aurait évité à [REDACTED] une... un foyer de plus. Il
14 aurait eu la séparation avec son frère à six mois
15 plutôt que dix (10) mois. On l'a vue la différence
16 quand notre petite fille est arrivée entre six mois
17 puis dix (10) mois, là, le lien qu'elle avait avec
18 son frère c'est pas le même à six mois qu'à dix
19 (10) mois, là.

20 Q. **[19]** Hum, hum.

21 R. C'est ça. Je ne sais pas si ça répond à votre
22 question.

23 Q. **[20]** Donc, il faudrait peut-être repenser le
24 recours aux familles d'accueil de banque mixtes
25 pour intervenir le plus tôt possible.

1 R. Peut-être faire vivre plus de risque. Les adultes
2 on est plus capable de vivre avec le traumatisme
3 d'avoir perdu son enfant dans un processus comme
4 celui-là, que... qu'un bébé de six mois, là.

5 Q. [21] Avez-vous été entendus au Tribunal? Avez-vous
6 été impliqués dans le processus judiciaire? Pouvez-
7 vous parler un peu de votre expérience de ce côté-
8 là?

9 R. En fait, principalement bien... je ne souviens plus
10 ce que t'as témoigné pour notre fille.

11 M. [REDACTED] :

12 Toi, t'as témoigné pour [REDACTED], oui.

13 M. [REDACTED] :

14 Pour notre garçon. Principalement témoigner pour
15 toute la... la fin des contacts avec les parents
16 biologiques pour... on a témoigné beaucoup des
17 réactions de notre enfant à la maison. Comment se
18 déroulaient les rencontres et comment... comment
19 étaient ses réactions suite aux rencontres. Donc,
20 on a eu évidemment à aller témoigner en Cour de ça.

21 M. [REDACTED] :

22 Oui, puis ensuite au moment de l'adoption, au
23 niveau du placement majorité on témoigne... on
24 s'est vraiment séparé ça. [REDACTED], il a fait les
25 témoignages dans le premier puis moi j'ai fait les

1 témoignages pour la deuxième. Mais c'étaient un peu
2 les mêmes questions. Il faut que tu témoignes aussi
3 de... t'sais, ton désir de... que ce soit un projet
4 de vie. Il disait... pour le placement en majorité,
5 là, il disait : jusqu'à dix-huit (18) ans et plus
6 si affinités, là. Ça fait que de témoigner un peu
7 de ça, témoigner de l'attachement qu'on a, de la
8 réaction de l'arrivée de l'enfant chez nous, tout
9 ça.

10 Mme LESLY HULL, commissaire :

11 Q. **[22]** Puis votre expérience au niveau de ces
12 témoignages-là est-ce que c'est favorable,
13 difficile, avez-vous été entendus?

14 M. [REDACTED] :

15 R. Bien c'est sûr que finalement au bout du compte les
16 résultats ont toujours été positifs. T'sais, les
17 décisions lorsqu'elles sont finalement prises,
18 elles ont été positives dans notre cas, hein.

19 M. [REDACTED] :

20 R. Oui, puis même les intervenants, les avocats, on
21 nous prépare bien, on...

22 Q. **[23]** O.K.

23 R. Les intervenants, notre intervenante à nous, nous
24 offrait d'être présente. T'sais, les... il faut le
25 dire, là, les cinq intervenants qu'on a eus, malgré

1 l'arbitraire, malgré plein de choses, c'étaient des
2 gens plein de bonne volonté, qui ont toujours été
3 gentils avec nous puis dans des périodes des fois
4 difficiles, toujours très professionnels. Vraiment
5 rien à dire de ce côté-là. C'est juste des fois tu
6 te disais : bien le jugement de l'un n'est pas le
7 même que le jugement de l'autre, là, mais... mais
8 sinon... Non, ça là-dessus, moi, je me suis
9 senti... en tout cas quand je suis allé témoigner
10 pour... pour [REDACTED]... puis on était présents tous
11 les deux à chaque fois, là, on se sentait quand
12 même bien encadrés, là.

13 M. [REDACTED] :

14 R. Hum, hum.

15 Q. [24] Parfait. Puis peut-être une dernière petite
16 question. J'ai entendu que vous avez eu à gérer des
17 contacts quand même avec les parents biologiques ou
18 même des rendez-vous, il n'y avait pas
19 d'intervenant qui se présentait. Comment pensez-
20 vous que les contacts doivent être gérés ou c'est
21 quoi vos recommandations à cet effet?

22 M. [REDACTED] :

23 R. Ça ne devrait jamais se passer, que des parents...
24 bien des parents famille d'accueil se retrouvent
25 tout seul dans un cabinet de médecin avec des

1 parents biologique sans intervenant. Ça ne devrait
2 jamais se passer. C'est pas compliqué. Tu te fais
3 demander par le médecin... je ne sais pas, moi,
4 est-ce que... « Est-ce que [REDACTED], il dit des
5 mots? » La mère biologique répond « oui, il dit
6 deux cents (200) mots, puis ». T'sais, il dit ça,
7 puis il dit ça. Puis là le médecin se retourne :
8 « Est-ce que c'est vrai? » Puis tu dis : « Bien
9 non, il dit vingt-cinq (25) mots, puis il ne dit
10 pas « mommy I love you », là, t'sais.

11 Q. [25] Hum, hum.

12 R. Ça fait que ça ne devrait jamais arriver des choses
13 comme ça, des rendez-vous pour choisir des lunettes
14 tout seul ou à l'optométriste, pas d'intervenant,
15 ça ne devrait jamais arriver des choses comme ça.

16 Q. [26] Hum, hum.

17 M. [REDACTED] :

18 R. Puis ça crée plein de situations où est-ce que tu
19 sais pas comment réagir, comme la fois où est-ce
20 que le père biologique s'est présenté ou au
21 début...

22 M. [REDACTED] :

23 R. Nous, on ne savait pas de quoi il avait l'air.
24 C'est lui qui se doutait...

25

1 M. [REDACTED] :

2 R. T'sais...

3 M. [REDACTED] :

4 R. Ah, je pense que... puis il l'a pris en photo en
5 secret puis il l'a envoyé à l'intervenante. Elle a
6 dit : « Ah mon Dieu, c'est le père, t'sais ».

7 M. [REDACTED] :

8 R. Ça fait que... puis des situations bizarres où la
9 mère biologique, je me souviens, elle m'a déjà
10 demandé un lift. Là, c'est comme bien... elle dit :
11 « Ah, bien t'sais j'habite loin puis... » Là,
12 j'étais comme... bien je ne veux pas avoir à gérer
13 le transport de... des parents biologiques. Moi, je
14 suis en rendez-vous médical pour le garçon, je ne
15 suis pas là pour offrir des services. Ça fait que,
16 t'sais, c'est ça, ça met plein de situations très
17 malaisantes.

18 Q. **[27]** Je vous remercie. Je vais laisser mes
19 collègues intervenir, mais j'ai envie de dire merci
20 d'avoir persévéré.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui. Alors on poursuit avec Lise Lavallée.

23 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

24 Q. **[28]** Merci pour ce témoignage-là parce que je pense
25 qu'effectivement il y a deux enfants qui ont la

1 chance d'avoir des parents aimants et soutenant,
2 puis qui... qui se sont sauvés de peut-être un
3 parcours un peu plus difficile. Donc, c'est très
4 rassurant, donc votre témoignage effectivement il
5 est très à-propos puis c'est important qu'on
6 entende des gens comme vous aussi qui vit... qui
7 avez vécu le processus de l'adoption. Quand vous
8 avez adopté votre premier enfant est-ce que vous
9 vous êtes senti assez soutenu suite à l'adoption ou
10 pas vraiment? Ou... puis sinon qu'est-ce que vous
11 auriez souhaité avoir, là, comme soutien ou comme
12 service après?

13 M. [REDACTED] :

14 R. Moi, je dirais oui. Après l'adoption, bien on a le
15 soutien financier qui continue pendant deux-trois
16 ans. Ça, c'est bien parce qu'il reste qu'il y a des
17 services qu'on va chercher au privé, là, en ce
18 moment. T'sais, [REDACTED] a besoin d'ergothérapie,
19 d'orthophonie, de psychologue, de... à l'école,
20 psychoéducateur, orthopédagogue. En tout cas, il y
21 a tout un... il y a plein de professionnels autour
22 de lui. Puis il y a des services qu'on va chercher
23 au privé parce que... puis ça, bien le financement
24 ça aide. On avait une bonne relation avec notre
25 intervenante à nous, puis donc c'est... d'ailleurs,

1 elle nous a invités à témoigner à une rencontre
2 d'information sur la Banque mixte puis... puis ça
3 nous fait plaisir d'y aller, puis elle nous a
4 référé des formations, des conférences, elle nous a
5 référé une psychologue, une professionnelle qu'elle
6 nous a aidé à trouver. Mais on a l'impression que
7 c'est parce que... elle le fait parce qu'on...
8 t'sais, c'est pas nécessaire...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 C'est pas un service essentiel.

11 R. On n'a pas l'impression que c'est un droit, là,
12 t'sais. On a l'impression que c'est plus un service
13 qu'elle nous rend.

14 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

15 Q. [29] Mais compte tenu que votre plus vieux avait
16 des... une problématique peut-être différente de la
17 petite dernière, là, donc avec le trouble de
18 l'attachement est-ce qu'on vous a accompagné un peu
19 là-dedans pour essayer de comprendre puis de savoir
20 comment agir avec...

21 M. [REDACTED] :

22 R. Non, puis... non, puis pas plus avant qu'après, là,
23 je dirais. T'sais, c'est...

24 M. [REDACTED] :

25 R. Bien c'est sûr qu'au début quand on s'implique dans

1 le processus, on nous en parle. C'est quoi les
2 réalités des enfants Banque mixte, c'est quoi les
3 enjeux qu'ils vont vivre plus tard et tout et tout.
4 Une fois que le processus est fini, t'sais, tous
5 les enjeux ne ressortent pas. Ils sont ressortis
6 beaucoup après l'adoption.

7 M. [REDACTED] :

8 Oui.

9 M. [REDACTED] :

10 R. Une fois qu'il a été adopté. Et au moment où est-ce
11 que finalement les services ne sont plus là.

12 M. [REDACTED] :

13 R. Puis c'est difficile. T'sais, là nous autres on est
14 là puis on est souriants, puis on a une date à
15 soir, là, nos parents gardent les enfants, puis
16 « by the way », on s'en va au restaurant après.
17 Mais... mais c'est difficile, c'est difficile pour
18 un couple, c'est difficile... c'est difficile de...
19 t'as un enfant qui a des troubles de l'attachement,
20 c'est difficile. Puis nous autres... c'est ça. Ça
21 fait que... puis on va chercher des services, on
22 fait ce qu'on peut, mais il n'y a pas... puis on
23 a... c'est sûr, on demande de... on va dire : tu
24 aurais pas un psychologue à nous référer? Mais,
25 t'sais, c'est pas... il n'a y a pas quelque chose

1 qui nous arrive, bon, t'sais... Il n'y a pas un
2 chemin qu'on suit, là, il n'y a pas un encadrement
3 ou... c'est nous autres, on est... on est tout
4 seul. En quelque part...

5 M. [REDACTED] :

6 R. Nos lectures, nos références.

7 M. [REDACTED] :

8 R. Oui, c'est ça. En quelque part on est content de ne
9 plus être dans le système depuis qu'ils sont
10 adoptés. T'sais, on est... c'est l'fun, c'est nos
11 enfants, comme n'importe qui d'autre, puis on est
12 fiers de ça. Ils portent notre nom de famille, ils
13 s'appellent [REDACTED] puis on est contents de
14 ça, mais c'est pas là qu'on va chercher nos
15 services. Ils nous ont aidé pour l'orthophonie, les
16 services d'orthophonie. Ça a été plus facile, on
17 est allés à l'Institut Raymond-Dewar. Chapeau
18 d'ailleurs! Si vous voulez passer le mot.

19 M. [REDACTED] :

20 R. Mais il n'était pas... ils n'étaient pas adoptés
21 encore.

22 M. [REDACTED] :

23 R. Mais non, non, mais c'est ça. Mais à ce moment-là
24 ils n'étaient pas adoptés, puis ils nous ont... ils
25 nous ont bien fait... ils nous aidés à rentrer là.

1 Probablement qu'on est entré à Raymond-Dewar six
2 mois un an plus vite que si on n'avait pas eu la
3 référence, là, de la DPJ. Mais c'est nous autres,
4 là, qui poussent, là, puis c'est vraiment nous
5 autres les moteurs, mais en se disant : on est les
6 parents puis on fait ce qu'il faut.

7 Q. [30] Puis tout à l'heure vous avez parlé que, dans
8 le fond, quand vous avez témoigné de ce que vous
9 avez vécu, d'autres couples comme vous avaient vécu
10 sensiblement la même chose. Donc, c'est des
11 histoires qui se répètent. Pour des... des
12 personnes qui voudraient embarquer dans cette
13 aventure-là, donc devenir une famille d'accueil
14 Banque mixte, qu'est-ce que vous leur donneriez
15 comme conseil ou qu'est-ce que vous auriez envie de
16 leur dire?

17 M. [REDACTED] :

18 R. On le fait beaucoup, parce qu'on a été les premiers
19 dans notre entourage, là, proche puis là maintenant
20 on a cousine, ami, en tout cas il y a plusieurs, ça
21 fait qu'on l'a fait beaucoup, là.

22 M. [REDACTED] :

23 R. Bien premièrement, tout le positif qu'il y a
24 derrière ça, c'est sûr, on est heureux, on a des
25 beaux enfants, ça a comblé notre vie, ça nous

1 apporte beaucoup, ils nous apportent beaucoup. Mais
2 aussi d'être prêt à travailler avec une machine
3 lourde, avec une machine parfois incohérente, avec
4 des messages parfois contradictoires d'un
5 intervenant à l'autre, donc de vivre beaucoup
6 d'incertitude puis de finalement... au bout du
7 compte tu te sens aussi un peu tout seul parce que
8 tu ne sais plus qui te dit la bonne information. Et
9 un conseil qu'on a à donner c'est : bien aidez-vous
10 en vous parlant. Rencontre d'autres familles Banque
11 mixte, regarde comment eux ça se passe parce que
12 c'est pas toujours géré pareil d'une famille à
13 l'autre. Puis il y avait un petit discours qui
14 revenait, c'est : ah, mais vous savez, chaque cas
15 est particulier, donc on ne peut pas les comparer.
16 Mais il y a des choses qui se comparent malgré
17 tout. C'est un peu une façon facile de s'en laver
18 les mains. Chaque cas est différent. Il y a aussi
19 des choses qui peuvent être plus normées.

20 Q. [31] Je trouve ça intéressant ce que vous dites,
21 parce que je me demande, est-ce qu'il y a un
22 regroupement de familles Banque mixte ou de
23 familles qui ont adopté qui peut justement aider
24 d'autres personnes qui veulent adopter à être
25 soutenues? Est-ce que vous avez...

1 M. [REDACTED] :

2 R. Bien, nous, on a trouvé notre réseau. Il y a une

3 page Facebook qui existe, puis on dit aux gens de

4 ne pas y aller parce que c'est les pires cas, là.

5 Ça fait peur. T'sais, il y en a qui disent, ah, ça

6 m'intéresse. On dit, bien, va pas sur la page

7 Facebook. Ça, c'est un des conseils qu'on donne

8 parce que... Non, mais c'est vrai parce que c'est

9 les cas... T'sais, nous, on ne va pas là pour dire,

10 ah, mon garçon a réussi à rentrer le carré dans le

11 trou, t'sais. Mais, nous, on s'est fait un réseau.

12 Bon. Les familles homoparentales. Nous, on est allé

13 dans ce réseau-là aussi. Il y a beaucoup de couples

14 de gars qui passent par la Banque mixte. Puis c'est

15 très le fun de partager notre expérience là-dedans.

16 D'ailleurs aussi on voulait dire aussi que sur le

17 fait qu'on était un couple homoparental, jamais on

18 a senti d'homophobie ou de manifestation comme quoi

19 on était un couple différent, jamais, jamais,

20 d'aucun intervenant de l'évaluation à toutes les...

21 T'sais, dans les séances d'information. Même on

22 nous a invités, nous, comme couple à venir

23 témoigner comme témoins à une séance d'information.

24 Puis ça, là, vraiment, chapeau aussi... T'sais, on

25 se dit l'adoption au Québec est légale depuis deux

1 mille quatre (2004), je pense, quelque chose comme
2 ça pour les couples de même sexe. Ce n'est pas si
3 loin. Puis pourtant, en quelques années, d'avoir
4 réussi, t'sais, pour nous, de façon aussi
5 institutionnelle, là, à ce qu'on se sente tout à
6 fait normal, ça, là, chapeau. Mais nous autres,
7 c'est clair que le réseau au moment de
8 l'évaluation, on était stressés. Puis, là, on a
9 parlé à des amis qui étaient passés par là. Puis
10 c'est le fun de pouvoir avoir un réseau comme ça.
11 Mais il n'y a pas, à notre connaissance, il n'y a
12 pas rien de... C'est des trucs qui s'organisent.

13 M. [REDACTED] :

14 R. Ad hoc.

15 M. [REDACTED] :

16 R. Comme on peut. On est chanceux.

17 M. [REDACTED] :

18 R. C'est sûr qu'il y a un syndicat, là, mais on n'a
19 jamais vraiment eu affaire avec eux.

20 M. [REDACTED] :

21 R. C'est vrai, l'ADREQ.

22 M. [REDACTED] :

23 R. Mais non, on n'a pas eu trop, trop affaire à eux.

24 M. [REDACTED] :

25 R. Non.



1 Q. [32] Je vous remercie beaucoup.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

4 M. GILLES FORTIN, commissaire :

5 Q. [33] Merci d'être là. C'est encore une fois
6 agréable de rencontrer des gens qui ont des belles
7 histoires et des enfants qui vont bien. Je veux
8 revenir sur cette incohérence ou arbitraire entre
9 les intervenants. Qu'est-ce que vous pensez
10 qu'on... Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour palier
11 à ce problème?

12 M. [REDACTED] :

13 R. Bien, une des choses, je pense, le résultat, c'est
14 qu'on a l'impression qu'à un moment donné il y a
15 des juges qui peuvent accorder une importance aux
16 liens biologiques, qui est plus importante que la
17 réalité, là. Puis quand on est... J'ai noté, une
18 des intervenantes à un moment donné qui nous a dit
19 que ça lui est arrivé à elle d'arriver devant un
20 juge, que la recommandation de la DPJ, c'était de
21 maintenir le placement dans la famille Banque
22 mixte, puis que le juge dit non, ça va être le lien
23 biologique. Puis ils ont peur de ça. C'est clair.
24 Malgré toute la bonne volonté, ils ont peur que ça
25 arrive. Ils ont peur qu'un juge dise, bien, le lien

1 biologique est important, puis... Le lien
2 biologique, là, nous autres, là, avec nos enfants,
3 là, il n'est pas là, on n'a pas de lien biologique
4 puis c'est nos enfants, puis ça a été... Pour nous
5 peut-être... Il y a des juges pour qui c'est plus
6 important que ça devrait. Je ne sais pas comment...
7 Moi, je ne suis pas avocat ou légal. Mais on a
8 l'impression qu'il y a une source du problème qui
9 est là.

10 M. [REDACTED] :

11 R. L'impression que, en fait, bon, cette importance
12 qui est accordée au droit des parents biologiques
13 d'avoir toutes les chances de pouvoir récupérer la
14 garde des enfants, ça place les intervenants dans
15 une situation où ils doivent bâtir un dossier
16 parfait. Puis à force de vouloir être parfait, on
17 multiplie les décisions anecdotiques ou même les
18 décisions qui peuvent être à l'encontre du besoin
19 actuel de l'enfant.

20 M. [REDACTED] :

21 R. Puis j'ajouterais. Même après le placement
22 majorité, donc après qu'un juge ait dit, on a
23 maintenant un projet de vie, là, permanent, même
24 après ça, on continue de travailler pour monter un
25 dossier pour éviter le retour. T'sais, pour nous,

1 c'est un peu contradictoire. T'sais, notre garçon,
2 il est arrivé, il avait dix (10) mois [REDACTED]. Il a
3 été placé à majorité en [REDACTED]. Ça n'a pas été
4 long, là, quelques mois. Mais ça a pris encore,
5 t'sais, une autre année avant que les contacts
6 arrêtent, avant qu'il soit déclaré admissible à
7 l'adoption encore longtemps. Puis pendant tout ce
8 temps-là, on ne prenait pas de chance, on n'avait
9 pas le droit de faire vacciner, on n'avait pas le
10 droit de... Puis tu dis, c'est toujours pour monter
11 un dossier pour éviter que quelqu'un dise, il faut
12 maintenir un lien biologique, là.

13 M. [REDACTED] :

14 R. À tout prix.

15 M. [REDACTED] :

16 R. Oui. C'est ça.

17 Q. **[34]** Au fond, vous nous dites que l'incohérence des
18 interventions, l'arbitraire d'un intervenant à
19 l'autre vous semblait être motivé par la peur que
20 le projet d'adoption échoue devant le juge?

21 M. [REDACTED] :

22 R. C'est clairement un facteur. C'est clairement un
23 facteur. Oui. Puis je dirais...

24 M. [REDACTED] :

25 R. Nommément mentionné, là, directement...



1 M. [REDACTED] :

2 R. Quand je dis l'exemple...

3 M. [REDACTED] :

4 R. Il ne faut pas se faire prendre en défaut.

5 M. [REDACTED] :

6 R. Ça m'est arrivé qu'un juge renverse la... T'sais.

7 Bon. Veuillez maintenir le lien biologique. Puis,
8 moi, je dirais, l'autre facteur peut-être, c'est...

9 T'sais, à un moment donné, nous autres, une des
10 raisons pour lesquelles on allait chez le médecin
11 sans l'intervenante, c'est parce qu'elle avait
12 d'autres rendez-vous en même temps. Puis, là, on
13 voulait prendre le rendez-vous au moment où. Ça
14 fait qu'on avait des intervenants qui ont
15 d'autres... t'sais, qui ont d'autres rendez-vous,
16 qui ont d'autres...

17 M. [REDACTED] :

18 R. Ils sont occupés.

19 M. [REDACTED] :

20 R. Ils sont occupés. Ils sont très occupés. Puis même
21 s'ils sont fins puis qu'ils veulent faire, tu sens
22 qu'ils sont occupés. Puis peut-être que, là-dedans,
23 des fois, ça fait qu'ils prennent peut-être pas
24 tout le temps. Je ne sais pas s'il y a des normes
25 ou des « check list » ou des choses. Mais peut-être

1 que, des fois... Ça peut être un facteur aussi.

2 Q. [35] Au fond il y a des attributs parentaux qui ne
3 vous ont pas été accordés tant que l'adoption n'a
4 pas été prononcée?

5 M. [REDACTED] :

6 R. Tant qu'ils ne sont pas admissibles à l'adoption.

7 Q. [36] C'est admissible, oui. C'est ça. Est-ce que...
8 Je reviens encore à ma question de tantôt. Oui, je
9 comprends que c'est la crainte de. Qu'est-ce qu'on
10 peut faire pour régler ça? Est-ce que vous aviez le
11 sentiment que vous auriez pu vous... je ne sais
12 pas, vous adresser à quelqu'un quelque part?

13 M. [REDACTED] :

14 R. C'est difficile comme famille Banque mixte parce
15 qu'on est en position de faiblesse à quelque part.

16 M. [REDACTED] :

17 R. On est une ressource.

18 M. [REDACTED] :

19 R. Oui, on est une ressource de type familial RTF.

20 M. [REDACTED] :

21 R. On est un foyer d'accueil. C'est ça, on est un RTF
22 (une ressource de type familial).

23 M. [REDACTED] :

24 R. Puis on est bien « drivé » au départ quand on
25 embarque dans ce processus-là. On se l'est fait

1 dire. On garde le profil bas. C'est nous les
2 spécialistes. Alors... Je ne sais pas comment...

3 Q. [37] Je ne veux pas vous mettre des mots dans la
4 bouche, mais avez-vous l'impression que si vous
5 aviez manifesté trop de hâte à avoir tous les
6 attributs parentaux à l'égard des enfants que vous
7 avez adoptés qu'on aurait pu... que ça aurait pu
8 mettre en jeu le projet?

9 M. [REDACTED] :

10 R. Bien oui.

11 M. [REDACTED] :

12 R. Oui.

13 Q. [38] De faire échouer?

14 M. [REDACTED] :

15 R. On n'a pas de droit.

16 M. [REDACTED] :

17 R. Il faut le dire, pour notre deuxième, on a été un
18 petit peu plus... On a été échaudé de notre
19 première expérience, on va se le dire. Ça fait
20 qu'on était un peu plus... Bien, là, on
21 « challengait » plus les décisions qui avaient
22 l'air arbitraire ou qu'on voyait carrément qu'elles
23 étaient complètement différentes de notre...

24 M. [REDACTED] :

25 R. Oui. Je vais donner un exemple, parce qu'on est à



1 huis clos. O.K.

2 Q. [39] Il y a des avantages.

3 R. Puis c'est un exemple un peu « nono » là, mais...

4 J'ai parlé tantôt du rendez-vous médical de dix-

5 huit (18) mois qui ne se prenait pas. Elle a dix-

6 huit (18) mois [REDACTED]. Puis rendez-

7 vous médical? On demande l'intervenante. Puis le

8 rendez-vous médical? Ah, j'ai demandé puis ça ne se

9 prend pas, ça ne se prend pas, ça ne se prend pas,

10 ça ne se prend pas. Finalement, le rendez-vous

11 médical était rendu au mois de [REDACTED]. Moi, au

12 mois [REDACTED], je suis allé chez le médecin. J'ai dit

13 qu'elle avait la diarrhée. Puis rendu dans le

14 bureau du médecin, j'ai dit : Bon, fais donc son

15 rendez-vous de dix-huit (18) mois. Elle a pris la

16 mesure, le périmètre crânien, elle a écouté. Tout

17 est beau, tout est normal. J'ai dit : « Merci

18 beaucoup, médecin. » Parce qu'on a le droit d'aller

19 en urgence si elle est malade. Ça fait que tu dis,

20 c'est beau, je vais y aller en urgence, elle a la

21 diarrhée. Elle n'avait pas la diarrhée, là, mais...

22 Ça fait que, moi, j'étais rassuré. J'ai arrêté

23 d'achaler l'intervenante. Mais, ça, on n'aurait pas

24 fait ça avec le premier. Mais oui, tu as une

25 crainte que...



1 M. [REDACTED] :

2 R. On se l'est fait dire aussi.

3 M. [REDACTED] :

4 R. Bien oui, c'est ça.

5 M. [REDACTED] :

6 R. On s'est fait dire...

7 M. [REDACTED] :

8 R. Nous et d'autres.

9 M. [REDACTED] :

10 R. ... qu'on était un peu trop insistant.

11 M. [REDACTED] :

12 R. Oui, oui.

13 M. [REDACTED] :

14 R. Bien, là, il faut que les choses se fassent, puis

15 on est en train de bâtir le dossier, Monsieur

16 [REDACTED], Monsieur [REDACTED]. Puis on veut s'assurer

17 que tout fonctionne jusqu'au jugement. Puis,

18 t'sais, on s'est fait dire à un moment donné de

19 prendre notre gaz égal.

20 M. [REDACTED] :

21 R. Oui.

22 Q. [40] Je ne veux pas aller trop loin. Puis dites-moi

23 si ma question est trop personnelle. Mais vous

24 viviez ça comment comme parents qui souhaitez...

25 Comment émotivement.

1 R. C'est du gros stress. Ça a des impacts partout dans
2 ta vie personnelle comme individu, comme couple, au
3 niveau du travail, tu te concentres moins, tu es
4 moins bon. C'est du... Oui. Il y a des périodes
5 où... Les périodes où [REDACTED] était en crise, puis
6 on avait l'impression de le perdre pendant quatre
7 jours, ce n'était plus le même petit garçon après
8 les visites. C'est dur à vivre. C'est stressant.
9 Puis tu ne veux pas... T'sais, là, le petit capote.
10 Ah, bien, là, pourquoi tu lui as donné des
11 carottes? Puis, là, on se chicane parce que,
12 t'sais... Puis, là, c'est le stress parce que tu as
13 un petit qui fait des réactions, puis tu ne sais
14 pas comment gérer la réaction. Notre garçon, il
15 fait des crises encore aujourd'hui qui peuvent
16 durer quarante-cinq (45) minutes, une heure. Il
17 fait une crise. Puis on attend que ça passe. Ça
18 peut arriver dans la rue; ça peut arriver dans la
19 maison; ça peut arriver... C'est difficile.

20 M. [REDACTED] :

21 R. Mais, t'sais, sinon en général, dans un processus,
22 on ne pouvait pas vraiment dire, bien, on va monter
23 plus haut, on n'est pas d'accord avec ce que
24 l'intervenante dit. On est un peu pris pour dealer
25 avec la personne parce que tu veux qu'elle continue

1 à travailler pour toi, puis qu'elle travaille pour
2 le bien de l'enfant.

3 M. [REDACTED] :

4 R. Oui. Puis le système est bien fait dans le sens
5 que, nous, on a notre intervenante, les enfants ont
6 leurs intervenants. Notre intervenante nous
7 écoutait bien. C'est arrivé qu'elle nous informe
8 qu'il y avait eu une réunion, t'sais, à plus haut
9 niveau, bon, pour discuter de certaines choses.
10 Donc, parfois, t'sais... Puis elle nous demandait.
11 Des fois, on le voyait puis : Bon. Comment vous
12 allez? Ça fait qu'on a ça, t'sais. Mais c'est ça,
13 on n'a pas... Peut-être qu'on aurait pu, mais on
14 n'a pas été plus haut. On n'a pas...

15 Q. **[41]** Et durant tout le parcours, cette
16 intervenante-là a été la même ou si vous...

17 R. Elle a changé. Non, ça a été... Au début il y en a
18 eu un. Puis après ça, il y en a eu un...

19 Q. **[42]** On parle de l'intervenante de famille
20 d'accueil.

21 R. Notre intervenante. Au début, c'était un monsieur
22 qui a été là mettons six, huit mois. Puis après ça,
23 ça a été l'autre qui est resté avec nous jusqu'à la
24 fin.

25

1 M. [REDACTED] :

2 R. Je peux me permettre puisqu'on est à huis clos.
3 Notre intervenante a su qu'on participait à la
4 Commission puis elle nous a dit : « Est-ce que vous
5 allez en parler de l'arbitraire d'un intervenant à
6 l'autre? »

7 M. [REDACTED] :

8 R. Oui, parce qu'on a vécu, oui, c'est ça, on a vécu
9 des choses.

10 M. [REDACTED] :

11 R. Elle, elle a vu, t'sais, comment ça s'est passé
12 d'un enfant à l'autre.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 M. GILLES FORTIN :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors dans l'ordre, dans le temps qu'il nous
19 reste : Jean-Marc Potvin; André Lebon; Hélène
20 David; Jean-Simon Gosselin; et Danielle Tremblay.

21 O.K. Je ne t'avais pas vu. Michel.

22 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

23 Q. **[43]** Merci beaucoup pour votre témoignage. Pour
24 moi, votre témoignage, il est très, très précieux.
25 Parce que quand même [REDACTED], vous l'avez pris à

1 l'âge de dix (10) mois puis déjà il avait eu un
2 parcours qui a porté atteinte, dans le fond,
3 jusqu'à un certain point à son développement. Puis
4 vous êtes en train de rattraper ça avec lui. Il est
5 dans un foyer aimant, puis c'est extraordinaire
6 pour lui comme pour sa soeur. Moi, je me pose
7 toujours la question, comment on peut éviter
8 d'hypothéquer des enfants en petite enfance comme
9 ça. Ce que vous appelez l'arbitraire des
10 intervenants, en réalité, ils poursuivaient le même
11 projet. Mais il y en a qui étaient beaucoup plus
12 prudents, plus craintifs, d'autres plus audacieux
13 ou peut-être qu'il y avait plus de sécurité aussi.
14 Ça fait que peut-être qu'il y a un facteur
15 d'expérience. C'est une de mes questions.

16 Ma question principale, c'est que, vous
17 l'avez dit, les intervenantes doivent monter un
18 dossier. Et puis le fardeau de la preuve, il est
19 assez lourd pour le DPJ, hein. Le concept de
20 famille d'accueil Banque mixte, bien, c'est né dans
21 les années quatre-vingt (80) à Montréal, au Centre
22 jeunesse de Montréal. C'est un concept qui a été
23 fortement contesté à l'origine parce que le DPJ se
24 faisait accuser de jouer sur deux tableaux puis de
25 ne pas vraiment vouloir aider les parents

1 biologiques et de plutôt planifier en secret
2 l'adoption.

3 Donc, plusieurs projets ont avorté. Ce qui
4 a amené une gestion de risque très, très serrée,
5 pour dire, non, non, il faut vraiment tout mettre
6 en oeuvre pour démontrer qu'on essaie vraiment
7 d'aider les parents biologiques. Puis quelque part,
8 c'est eux qui doivent faire la démonstration qu'ils
9 ne sont pas au rendez-vous puis, de fait, ils
10 abandonnent l'enfant, qu'ils abandonnent de fait
11 l'enfant comme tel. Ça fait que de là les contacts.
12 Les intervenants probablement savent bien que les
13 contacts ne sont pas dans l'intérêt de l'enfant,
14 mais ils les font quand même parce qu'il faut
15 qu'ils démontrent que ça ne marche pas. Qui paie la
16 note? Souvent, c'est l'enfant.

17 Ça fait que ma question, c'est... Puis je
18 sais que vous n'êtes pas des spécialistes de ça.
19 Est-ce que le cadre légal est approprié dans des
20 circonstances comme ça? Quand on sait dès le
21 départ, là, qu'il n'y a à peu près pas de chance
22 que le parent puisse assumer?

23 M. [REDACTED] :

24 R. D'abord, je pense que vous résumez très bien
25 notre... En tout cas, moi, je me reconnais dans ce



1 que vous dites. Je pense que...

2 M. [REDACTED] :

3 R. Oui, oui.

4 M. [REDACTED] :

5 R. Puis c'est sûr, on reconnaît que les... Bon. Les
6 parents biologiques ont des droits aussi, là. Mais
7 avec ce qu'on sait sur l'attachement... Avec ce
8 qu'on savait dans les années quatre-vingt (80) puis
9 ce qu'on sait aujourd'hui sur l'attachement, je
10 pense que c'est correct de se questionner sur
11 certaines choses. Puis, moi, je pense qu'une fois
12 que le projet de vie est prononcé, t'sais, une fois
13 que... il y a un délai d'un an pour des enfants de
14 moins de deux ans, si je ne me trompe pas. Quand le
15 délai est passé, là, le projet de vie permanent,
16 c'est ça qui devrait être la priorité. Puis à ce
17 moment-là, les visites, si elles ne sont pas bonnes
18 pour l'enfant puis que l'intervenant le sait, ça ne
19 devrait pas... par défaut, ça ne devrait pas
20 exister. Puis si on veut maintenir des contacts...

21 Moi, là, quand on s'est engagé dans la
22 démarche de Banque mixte, un cas d'une mère
23 handicapée intellectuelle qui a un enfant, ils nous
24 demandaient : « Est-ce que vous accepteriez de
25 maintenir des contacts à vie? » On disait : « Bien

1 certain. » Ce n'est pas le même projet, là, ce
2 n'est pas de la négligence, c'est d'autre chose. Ça
3 fait qu'il y a des cas où tu peux facilement
4 démontrer que le contact est bénéficiaire pour...
5 est profitable pour l'enfant. Mais la grosse
6 majorité des cas, ce n'est pas ça, là. La grosse
7 majorité, c'est de la négligence. Puis dans notre
8 cas, c'était ça.

9 M. [REDACTED] :

10 R. Puis des traumatismes.

11 M. [REDACTED] :

12 R. Témoins de violence, un milieu pas bon pour des
13 enfants, déménagements à répétition. T'sais. Bon.
14 Bien, là, là c'est le droit de l'enfant qui devrait
15 prendre le dessus. Une fois que le projet est
16 prononcé, une fois qu'on a dit, il est placé à
17 majorité, là. Puis prouve que l'autorité médicale
18 devrait être préservée chez la mère biologique,
19 prouve que les visites devraient être maintenues.
20 Mais, par défaut... Donc, là, tu inverses la
21 preuve. Ça, pour moi, ce serait un changement
22 positif par rapport à la loi des années quatre-
23 vingt (80).

24 Q. [44] Merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 André Lebon.

3 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

4 Bien, d'abord, il faut que j'avoue que, pour moi,
5 la présence de ██████████, c'est extrêmement émouvant
6 de constater qu'il est en amour, qu'ils forment un
7 couple puis qu'ils ont une famille. Vous
8 caviarderez ça, là.

9 M. ██████████ :

10 R. Non, pas obligé.

11 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

12 Mais ça prend toute une dimension. Puis, moi, ma
13 question, je pense que, dans ta dernière
14 intervention, ██████████, ce que vous avez dit, dans
15 l'inversement du fardeau de la preuve à partir du
16 moment où il y a... Je pense qu'on doit prendre
17 acte de ça, là. Nous, depuis qu'on discute
18 ensemble, on est très soucieux de l'intérêt de
19 l'enfant. Puis on est conscient... Puis je pense
20 que Jean-Marc a bien expliqué ce qui est derrière
21 le fameux fardeau de la preuve. C'est-à-dire qu'il
22 faut avoir fait la preuve que les parents se sont
23 comme délestés de leur rôle de responsabilité. Mais
24 il y a toujours une maudite limite.

25 J'écoutais votre histoire puis je me

1 disais, ça a juste pas de bon sens, à partir d'un
2 moment où la consécration de ça, qu'on s'en va vers
3 un projet de vie, écoute, là, tu l'as dit
4 spontanément, t'sais, c'est-à-dire à partir de là,
5 il devrait y avoir des découlant assez clairs. Ça
6 fait que, moi, je nous invite à prendre acte de
7 votre témoignage et de vos suggestions. Alors, je
8 mets de côté le côté émotif, mais je pense qu'au
9 plan objectif, c'est toute une démonstration, en
10 plus d'être tout un cadeau que vous avez fait à des
11 enfants.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Hélène David.

14 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

15 Bien, André se permet d'être caviardé et puis de
16 dire des choses. Alors moi aussi, je pense que
17 j'aimerais bien ça aller souper avec vous autres
18 après.

19 DISCUSSION HORS DOSSIER

20 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

21 Non, non, mais j'allais dire, même, je pense que je
22 ne serais pas la seule à avoir cet... J'ai
23 l'impression que je peux parler au nom des
24 collègues parce que... Mais après André, j'ai dit,
25 ah, je peux me permettre. C'est-à-dire que vous

1 êtes très attachants, parce que vous êtes
2 infiniment bons. Vraiment, je ne pensais jamais
3 employer ce mot-là un jour. Vous êtes infiniment
4 bons. C'est-à-dire que vous avez passé des choses,
5 moi, que je trouve vraiment difficiles. Puis ce
6 n'est pas fini. On dit que vous avez des beaux
7 enfants qui vont bien.

8 Eh, je connais bien des parents biologiques
9 qui ont eu deux, trois, quatre enfants, puis qu'ils
10 n'arrêteraient pas de dire comment c'est difficile
11 avec leur [REDACTED] à eux autres, là, puis que c'est
12 terriblement exigeant. Vous autres, vous en parlez
13 puis, oui, il est difficile puis, des fois, je ne
14 sais pas lequel est [REDACTED] et lequel... Non, alors
15 [REDACTED], qui dit, quand même ça a été difficile,
16 difficile pour le couple, difficile pour le
17 travail, difficile. Et c'est encore difficile. Avec
18 tout ce que vous décrivez des professionnels un
19 après les autres que vous voyez en concomitance
20 ou... C'est un contrat que vous avez pour mener cet
21 enfant-là à une autonomie puis à un bonheur, puis
22 et caetera.

23 Moi, je suis extrêmement, puis je pense, je
24 parle au nom des collègues aussi, admirative devant
25 votre bonté naturelle. Oui, vous dites, ça me donne

1 une famille. Mais ça vous donne une famille en
2 passant par la Banque mixte où, moi, je ne suis pas
3 du milieu directement de la DPJ, et ça j'avoue que,
4 là je commence à comprendre le vocabulaire. Puis
5 Jean-Marc a fait une démonstration. Là, j'ai
6 compris, là, comment ça marche. Puis honnêtement,
7 André, j'endosse tout à fait ce qu'il dit. Même les
8 sacres qui vont avec. On peut les prendre. Quand il
9 dit « ça n'a pas de maudit bon sens ». Alors
10 effectivement.

11 Et vous faites des recommandations très,
12 très claires. Mais, moi, qui a toujours été
13 psychologue dans ma vie puis qui ai enseigné ça la
14 notion d'attachement, tant et plus, c'est énorme ce
15 qu'on fait vivre à des bébés surtout, [REDACTED], zéro
16 à dix (10) mois, plus ce que ça vous fait vivre,
17 plus... Et, là, j'ai compris qu'il fallait tout
18 faire ça pour prouver le fardeau de la preuve que,
19 avec l'historique. Mais là là, c'était les années
20 quatre-vingt (80). Peut-être que, nous, on a tout
21 un fardeau, nous, de réfléchir à la question. Parce
22 que tout ce temps-là, ce n'est pas l'intérêt de
23 l'enfant. Ce n'est pas l'intérêt de l'enfant. C'est
24 le dossier béton pour le...

25 Alors, je pense qu'on a besoin de... Puis

1 on peut comprendre, dans les années quatre-vingt
2 (80), les centres jeunesse et tout ça, qui dit,
3 O.K., on va peut-être pouvoir les mettre en
4 adoption. En tout cas, je pense qu'on a une belle
5 réflexion à se faire et que vous nous invitez à ça
6 beaucoup. Puis que grâce à votre témoignage, nous,
7 peut-être plus les... ceux qui ne viennent pas
8 directement du milieu de protection de la jeunesse,
9 on comprend un petit peu mieux.

10 Mais, moi, je voulais surtout vous dire
11 que, oui, ça a l'air que ces enfants-là ont une
12 chance inouïe d'être tombés sur vous, et que vous
13 êtes vraiment des gens qui... ils ne pourraient pas
14 être mieux placés malgré tout ce qui s'est passé
15 pour avoir tout ce qu'il faut dans la vie, pour
16 essayer d'avoir le meilleur d'eux-mêmes, disons ça.
17 On fait tous ce qu'on peut avec nos enfants. Puis
18 les enfants se débrouillent aussi avec les talents
19 puis les écorchures de la vie qu'ils ont. Mais ils
20 auront pas mal moins d'écorchures grâce à vous.
21 Alors merci beaucoup pour cette si grande bonté.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Jean-Simon Gosselin.

24 M. JEAN-SIMON GOSELIN, commissaire :

25 Q. [45] En fait ce que vous avez vécu dans le

1 processus après que le premier et deuxième enfants
2 soient arrivés, il y a beaucoup de familles
3 d'accueil qui le vivent aussi, et peut-être même
4 encore plus compliqués que ce que vous avez vécu,
5 pour avoir été longtemps avocat DPJ, avoir fait
6 beaucoup d'admissibilités à l'adoption. Un
7 commentaire puis après, j'aurai une question dans
8 un autre registre qui... pas les enfants, mais qui
9 est avant. C'est sûr que la réforme du droit de la
10 famille avec les caractéristiques dont a parlé
11 monsieur Potvin date de quatre-vingt-quatre (84).
12 On est peut-être mûrs pour une mise à jour. Parce
13 que le litige entre la parenté biologique et la
14 parenté psychologique, que c'est assez clair pour
15 vous, puis peut-être ici. Mais ce n'est pas clair
16 partout au Québec, ça, vous savez.

17 Ma question est sur avant. Le processus
18 pour être reconnu famille d'accueil Banque mixte,
19 je comprends que, sur le fait, vous étiez un couple
20 d'hommes, là-dessus vous avez un... C'est un
21 parcours impeccable des intervenants. Mais la
22 durée, le processus en soi, qu'est-ce que vous avez
23 à nous dire en quelques phrases, comment vous avez
24 trouvé ça cette évaluation-là pour aboutir ou pour
25 obtenir l'accréditation?



1 M. [REDACTED] :

2 R. Bien, nous, ça a été un exercice quand même positif
3 de couple, parce que, nous autres, ça nous a fait
4 beaucoup travailler sur nous autres mêmes, à
5 réfléchir à pourquoi on veut des enfants, qu'est-ce
6 que chacun on apporte à l'autre. Donc, ça nous a
7 permis vraiment de se faire une grosse
8 introspection de couple. C'est vraiment, c'est un
9 exercice qu'on a apprécié.

10 M. [REDACTED] :

11 R. Positif.

12 M. [REDACTED] :

13 R. Positif. Bon. C'est sûr que le... Bon. Encore une
14 fois, d'une famille à l'autre, ça a été vécu
15 différemment. Il y en a qui ont eu des processus
16 plus, peut-être plus long au niveau des
17 évaluations. C'était une période stressante, mais
18 on est bien contents somme toute du résultat.

19 M. [REDACTED] :

20 R. Oui.

21 M. [REDACTED] :

22 R. Puis l'attente, ça a été... Bon. On nous avait dit
23 deux, trois... Combien on nous avait dit à
24 l'origine?

25

1 M. [REDACTED] :

2 R. Oui, il y a eu des délais différents de ce qu'on
3 nous a dit. Mais grosso modo, c'était pas mal
4 positif. Moi, j'allais juste dire, puis on sent
5 aussi qu'il y a un sérieux là-dedans, puis, t'sais,
6 des bonnes questions. Tu ne peux pas passer à
7 travers ça en racontant des histoires.

8 M. [REDACTED] :

9 R. Non.

10 M. [REDACTED] :

11 R. Puis on se disait, bon, il reste que c'est l'État
12 qui confie la garde d'un enfant à des gens chez
13 eux, t'sais, tout le temps sans surveillance. Ça
14 fait que ça prend un processus quand même assez,
15 assez complet, là. Puis, ça, là-dessus, nous
16 autres, vraiment, nous n'avons rien à dire là-
17 dessus.

18 M. [REDACTED] :

19 R. Ils nous ont analysés sur toutes les coutures.

20 M. [REDACTED] :

21 R. Oui, oui. Ils nous connaissent. Puis l'autre volet
22 aussi que, des fois, on a entendu souvent, parce
23 qu'il faut aller chercher sa certification de
24 premiers soins qui doit être à jour tout le temps.
25 Puis, ça, il y a beaucoup de gens à qui on le dit

1 dans notre entourage, des amis qui ont des enfants,
2 t'sais, leurs enfants biologiques qui nous disent,
3 hey, t'sais, vous êtes obligés d'être des meilleurs
4 parents que n'importe qui, t'sais, ou des enfants
5 dans une chambre de huit pieds par dix pieds avec
6 une fenêtre. Alors qu'on a des amis, nous autres on
7 vit [REDACTED], des amis, des fois, deux
8 enfants dans une chambre qui ne fait pas huit pieds
9 par... T'sais! Ça fait que, ça, non, moi, les
10 exigences, les attentes, là-dessus, on a
11 l'impression que c'est bien fait, que c'est
12 correct. On nous demande d'avoir un plan
13 d'évacuation de la maison, les batteries des
14 détecteurs de fumée, l'extincteur de fumée qui
15 n'est pas... T'sais! Non, vraiment...

16 M. [REDACTED] :

17 R. J'aimerais ça dire un petit quelque chose, parce
18 qu'on n'a pas eu... ça ne s'est pas présenté. Mais,
19 t'sais, dans toutes les réflexions, on n'a pas
20 parlé de la durée du congé parental pour les
21 familles adoptives. Qui est peut-être quelque chose
22 aussi à repenser. Bon. Évidemment, nous, on n'avait
23 pas droit au congé maternel. On n'a pas le droit
24 non plus au congé paternel. Donc, on avait le congé
25 pour adoption.



1 M. [REDACTED] :

2 R. De trente-sept (37) semaines.

3 M. [REDACTED] :

4 R. De trente-sept (37) semaines. Quand le congé se
5 terminait, on avait encore des visites avec les
6 parents biologiques. On avait encore des suivis
7 avec les travailleurs sociaux à la maison.

8 M. [REDACTED] :

9 R. On n'a pas de contrôle sur les heures de rendez-
10 vous.

11 M. [REDACTED] :

12 R. Pas de contrôle sur les heures. C'est très
13 difficile. On est des personnes relativement
14 chanceuses. On a des bons emplois. On a vécu malgré
15 tout des difficultés liées à l'emploi quand même,
16 des départs, congés, ça affecte quand même une
17 carrière, mais aussi d'avoir à s'absenter
18 fréquemment. Alors que le projet de vie, lui, de
19 l'enfant, tu l'as à temps plein, mais tu as encore
20 un million de personnes à rencontrer. Puis en plus,
21 bien, des enfants qui ont des vécus, des séquelles,
22 des troubles qui exigent beaucoup d'investissement.
23 Le congé, il finit vite.

24 M. [REDACTED] :

25 R. [REDACTED] a commencé la garderie, ça faisait six, sept

1 mois qu'il était arrivé chez nous. Puis [REDACTED] à
2 l'âge de neuf mois, elle a commencé la garderie.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, dernière intervention rapidement, Michel
5 Rivard.

6 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

7 Ça va être très court. Parce qu'on est à huis clos,
8 messieurs. Moi aussi, j'ai été procureur du DPJ
9 pendant vingt-cinq (25) ans. Ça ne paraît pas, je
10 le sais. Mais j'ai fait... Donc, j'ai vu les deux
11 côtés de la médaille. J'ai vu des familles où on
12 retirait les enfants, puis on se battait pour avoir
13 un hébergement jusqu'à majorité. Mais j'avais le
14 bonheur d'avoir des familles comme vous devant moi
15 lorsqu'on était rendu à l'admissibilité à
16 l'adoption. C'est moi qui recevais ces couples-là
17 dans mon bureau. Je peux vous dire, c'est ça la
18 tranche de vie puis ce n'est pas une question,
19 c'était ma paie, c'était mes plus beaux moments
20 d'avoir des familles comme vous devant moi. Puis je
21 me disais, on offre à ces enfants-là une
22 renaissance. C'est une renaissance l'adoption. Il
23 faut penser à ça, hein. Parce qu'il y a un nouveau
24 certificat de naissance. Vous en avez eu un pour
25 [REDACTED] et [REDACTED].

1 Alors, vous avez offert une renaissance à
2 ██████████ et ██████████. Alors, moi, je vous en remercie.
3 Vous m'avez fait revivre ces moments-là. Puis,
4 écoutez, je suis très touché. Je n'avais pas
5 l'émotion d'André, mais ça m'a fait vivre des
6 émotions à l'intérieur. Merci pour ces deux
7 enfants-là. Puis je suis sûr qu'ils vous
8 ressemblent. Moi, souvent, on me montrait des
9 photos d'enfants puis on disait, mon Dieu, ils
10 ressemblent au couple. Puis à un moment donné...
11 Donc, on va demander des preuves après les
12 audiences. Mais je vous en remercie, messieurs.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci encore. Je continue sur la lancée de Michel
15 Rivard. Il y a des gens qui ont adopté, qui ont une
16 philosophie, ils disent, ce n'est pas les parents
17 qui choisissent les enfants, ce sont les enfants
18 qui choisissent les parents. Alors tant mieux pour
19 ██████████ et ██████████, ils ont fait un excellent choix.
20 Quand ils seront grands, capables de comprendre,
21 vous leur direz. Et sur ce je vous souhaite bon
22 resto. Sauvez-vous avant qu'Hélène David vous
23 suive. Merci infiniment. Un grand, grand merci pour
24 votre témoignage. Merci beaucoup.

25



1 M. [REDACTED] :

2 Merci.

3 M. [REDACTED] :

4 Merci.

5

6 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

7

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignées, **ROSA FANIZZI**, et **DIANE**
4 **BEAUCHAMP**, sténographes officielles, dûment
5 assermentées, certifions sous notre serment
6 d'office que les pages qui précèdent sont et
7 contiennent la transcription fidèle et exacte des
8 notes recueillies au moyen de l'enregistrement
9 numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10 meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
11 tout, conformément à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **DIANE BEAUCHAMP**